

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 18 février 2025

DÉLIBÉRATION N°2025_001

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le 18 février 2025, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **12 février 2025**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Christelle BAUDRAIS donne procuration à M. Nabil ENNAJHI, Mme Bénédicte JAMET DIEZ donne procuration à Mme Catherine CAMI, Mme Sadia HADJ ALBELKADER donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET, Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, M. Guénoé JAN donne procuration à M. Pierre OUALLET, M. Florian DARCOS donne procuration à M. Marc CHAUVET, Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE, M. Christophe THOMAS donne procuration à Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Kewar CHEBANT donne procuration à M. Xavier-Marie FEDOU.

Secrétaire de la séance : M. Nabil ENNAJHI

Monsieur Xavier-Marie FEDOU expose :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article L5217-10-4 du CGCT prévoit pour l'application du précédent article, que cette présentation doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du Budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB s'est enrichi d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique et doit être transmis au représentant de l'État.

Il doit faire l'objet d'une mise à disposition du public et d'une publication sur le site internet de la Ville.

Ce rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissements, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, ainsi que des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Le présent rapport mis en annexe de la délibération a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal.

C'est dans un contexte quasi inédit que la Ville, comme les autres collectivités, doit élaborer son budget, toujours en responsabilité et avec la plus grande prudence dans une période d'incertitude.

En effet, faute d'avoir pu faire voter un PLF 2025 dans les temps, une loi spéciale a été présentée par le gouvernement démissionnaire le 11 décembre. Cette loi d'urgence qui a été promulguée le 20 décembre permet la perception de l'impôt et la reconduction des crédits 2024 jusqu'au vote d'une loi de finances courant 2025.

Seront abordées la situation des finances de la Ville au 31 décembre 2024, les grandes lignes du budget primitif 2025 et les orientations générales pour les années suivantes, constituant l'horizon de notre prospective.

Suit une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne comporte pas de caractère décisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU les articles L 2312-1 et L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales

VU la Loi dite ATR loi Administration territoriale de la République du 06 février 1992

VU l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 07 août 2015

VU le Décret D2312-3 du CGCT en date du 24 juin 2016

VU la présentation en commissions réunies du 10 février 2024

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre acte de la présentation du rapport dans les 10 semaines précédant le vote du Budget

CONSIDÉRANT que la date prévue pour le vote de ce budget est le 1^{er} avril 2025

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la communication de l'ensemble du rapport dans les délais prévus qui seront publiés sur le site internet de la Ville.

Article 2 : La délibération et l'ensemble du rapport feront l'objet d'une transmission au représentant de l'État.

VOTANTS : 35		VOIX
Pour	35	

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU RAPPORT À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 18 février 2025

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Nabil ENNAJHI

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET PRIMITIF 2025

VILLE DE BÈGLES

PRÉAMBULE

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

L'article L5217-10-4 du CGCT prévoit pour l'application du précédent article, que cette présentation doit intervenir dans un délai de dix semaines précédant l'examen du Budget.

Il doit permettre aux élus et aux citoyens de connaître :

- ✓ Les grands équilibres financiers liés à l'évolution des dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement,
- ✓ Les engagements pluriannuels d'investissement et de fonctionnement,
- ✓ Le niveau d'endettement (profil et structure de l'encours de dette et évolutions prévues),
- ✓ Leurs conséquences sur les soldes de gestion : niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice,
- ✓ L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (éléments sur la rémunération, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget) et la durée effective du travail au sein de la commune.

Ce rapport permet de faire état des principaux indicateurs financiers de la commune et d'analyser sa situation financière. Il se fonde sur un atterrissage de l'exercice 2024 estimé.

Cette analyse, qui constitue une tendance que l'adoption du compte administratif 2024 viendra préciser, permet de dégager les principales orientations budgétaires de l'exercice et d'ajuster le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) selon la précision des programmes et l'anticipation des besoins de financement.

En 2024 nous avons insisté sur le fait que la mandature avait été marquée par différents événements qui avaient eu des **impacts budgétaires inédits**, crise sanitaire et sociale, conflits internationaux influant notamment sur les prix de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires, inflation globale des prix à la consommation, hausse des taux d'intérêts à un niveau inégalé depuis la crise financière de 2008, et plus globalement un contexte de bouleversements climatiques, d'aggravation de la fracture sociale et d'instabilité géopolitique croissante.

En cette fin d'année 2024 et début d'année 2025, les situations géopolitiques et économiques, internationales et nationales, rendent les prévisions encore plus incertaines que jamais même

si le Fonds Monétaire International (FMI) s'attend à ce que les indicateurs économiques restent stables.

En Europe, les performances économiques stagnent, voire se dégradent, mais les situations sont contrastées au sein de l'Union européenne. Le coût relatif de l'énergie devient une variable clef, comme les politiques qui se profilent en matière d'échanges internationaux et la concurrence renouvelée des grands pays émergents.

Fin 2024, le taux d'inflation s'établit autour de 1,8 % sur un an.

Lors du dernier Conseil des gouverneurs du 17 octobre, la Banque Centrale Européenne (BCE) a baissé pour la troisième fois ses taux directeurs de 25 points de base (à 3,25 % pour le taux sur la facilité de dépôt). Au vu de la modération de l'inflation et de la faible dynamique de l'activité, elle devrait poursuivre ce mouvement lors des prochaines réunions.

En France, c'est le climat politique inédit qui est source d'incertitude pour les agents économiques. En effet, jamais la France n'a connu sous la 5^{ème} république une telle situation, absence de vote de budget fin décembre, un déficit budgétaire excessif...

Après la motion de censure à laquelle a dû faire face le précédent Premier Ministre, le gouvernement a fait adopter une « loi spéciale » pour débiter l'année 2025.

Bègles, comme l'ensemble des collectivités, va entrer dans une période d'incertitudes encore plus importantes. Les décisions de l'Etat qui semblent se profiler vont se traduire par des pertes de marge de manœuvre encore plus grandes.

Pour autant, le cap ambitieux de la mandature a été conservé et les projets, notamment d'équipement, se concrétisent tels que :

- La création de deux écoles, l'école maternelle Malala Yousafzai et le groupe scolaire Jacques Prévert,
- La construction de la nouvelle cuisine municipale et sa cuisine pédagogique,
- La création du nouveau complexe sportif polyvalent, comprenant un gymnase et deux salles sportives,
- La rénovation et l'agrandissement du musée de la Création Franche et la construction de son auditorium,
- Les travaux d'aménagement du parc des Sœurs de la Charité,
- Le plan Energie (actions de performance et de transition énergétiques)
- Sans oublier les plans aires de jeux et végétalisation des cours d'école.

D'un point de vue strictement financier, **après les efforts budgétaires engagés** lors de la période de la crise sanitaire et les pertes de recettes subies consécutives à cette situation exceptionnelle, la ville de Bègles conserve une situation financière saine, dans la continuité d'un travail de maîtrise fine des dépenses publiques enclenché il y a 10 ans maintenant.

La Ville agit également dans le cadre **d'un travail partenarial avec Bordeaux Métropole** qui passe par :

- Une mutualisation des services dans un objectif de mise en commun de compétences et de moyens,
- Des opérations d'envergure, telles que celle de l'agrandissement et de la rénovation du musée de la Création Franche, incluant un auditorium et labellisé musée de France,
- Le Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) et le Contrat de codéveloppement (CODEV) au titre des exercices 2024 -2027 et actualisé fin 2024. Les fiches du CODEV portent sur des actions marquant un réel tournant en matière de transition écologique. Plus globalement, ce sont de nombreuses actions menées en faveur notamment de la mobilité avec l'amélioration du réseau de bus et l'agrandissement du Réseau Express Vélo, le développement de projets et d'aménagements en faveur de la marche, le déploiement des bornes de recharge électrique...

Ce travail partenarial est l'essence-même du **programme d'aménagement « Bègles Garonne »** et le projet Bègles Faisceau portés par l'Etablissement public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique et qui défend l'ambition d'un urbanisme bioclimatique respectueux des quartiers existants, incluant notamment la lutte contre les îlots de chaleur, la végétalisation et le développement des mobilités actives. L'objectif étant de favoriser la mixité sociale par la création de logements pour toutes et tous, l'activité de services aux habitants et les activités économiques tout en pérennisant l'emploi existant. Le projet fait actuellement l'objet d'une concertation publique et de long terme qui se poursuit.

Pour mener à bien son action et son programme pluriannuel d'investissements, la Ville est également accompagnée par d'autres **partenaires institutionnels** que sont le Département, la Région, l'Etat, la Caisse d'Allocations familiales. Mais dans un contexte économique exigeant des efforts financiers demandés par l'Etat à toutes les collectivités locales, cet accompagnement a tendance à se contracter.

Dans un contexte contraint et incertain, la municipalité fait le choix volontariste de maintenir le rythme de réalisation des investissements prévus au PPI par la poursuite des opérations majeures du mandat et de consolider ses engagements en faveur d'une transition écologique, sociale et démocratique, tant de l'institution que du territoire, trois grands défis qui guident ses actions.

La Ville de Bègles sait faire preuve d'adaptation, d'agilité et de maîtrise dans sa gestion budgétaire, en interne comme en actionnant les leviers externes.

Bègles poursuit ses objectifs avec confiance :

- Investir, renforcer la qualité du service public et encore mieux accompagner les Béglaises et Béglais, ainsi que le monde associatif dans ce contexte difficile,
- Maintenir le cap d'un projet de mandature ambitieux tout en respectant l'engagement de **ne pas augmenter les taux locaux d'imposition.**

Le présent rapport vient préciser ces perspectives pour l'année 2025 qui seront consolidées lors de l'adoption du budget primitif, dans un contexte qui paraît encore incertain mais où les ambitions municipales sont claires.

Table des matières

PREAMBULE	1
1. Contexte général d'élaboration du budget 2025 : une situation économique perturbée et un contexte budgétaire contraint	5
1.1 Un contexte économique dégradé en France : Perspective de stabilisation de l'inflation 2025 mais un déficit budgétaire qui se creuse	5
1.2 Un contexte budgétaire et politique inédit et inquiétant.....	8
2. Le budget de fonctionnement de la Ville de Bègles en 2025	12
2-1 Les recettes de fonctionnement.....	12
2-2 Les dépenses de fonctionnement.....	15
3. Le budget d'investissement de Bègles en 2025	20
3-1 Les recettes d'investissement.....	20
3-2 Les dépenses d'investissement	21
4. L'évolution pluriannuelle des dépenses et des recettes de fonctionnement.....	26
4-1 Les recettes de fonctionnement pluriannuelles.....	26
4-2 Les dépenses de fonctionnement pluriannuelles.....	28
4-3 Les recettes d'investissement pluriannuelles.....	30
4-4 Les dépenses d'investissement pluriannuelles.....	31
4-5 L'évolution pluriannuelle du taux d'épargne brute.....	33
4-6 L'évolution pluriannuelle de l'endettement.....	34
ANNEXES.....	36
ANNEXE 1 : Etat de la dette au 01/01/2025	36
ANNEXE 2 : Rapport d'orientations budgétaires 2024 : dépenses de personnel.....	37

1. Contexte général d'élaboration du budget 2025 : une situation économique perturbée et un contexte budgétaire contraint

Un contexte budgétaire inédit et une situation économique nationale dégradée.

1.1 Un contexte économique dégradé en France : Perspective de stabilisation de l'inflation 2025 mais un déficit budgétaire qui se creuse

En octobre, Le Gouvernement a saisi le Haut Conseil des finances publiques qui a confirmé pour 2024 une dégradation du solde public pour la deuxième année consécutive.

Il constate que le déficit public pour 2024, prévu à 4,4 points de PIB (produit intérieur brut) au projet de loi de finances pour 2024, puis à 5,1 points de PIB dans le Programme de stabilité, est désormais prévu à 6,1 points, soit un écart de 1,7 point de PIB par rapport à la prévision initiale et une dégradation de 0,6 point par rapport à 2023.

Il souligne la nécessité, confortée par les dérapages majeurs des finances publiques en 2023 et 2024, de retenir des hypothèses prudentes, notamment en matière de prévision des recettes ou de ralentissement des dépenses des collectivités locales. Il regrette que la préparation du PLF et du PLFSS pour 2025 n'ait pas été accompagnée de mesures de frein plus efficaces au 2^{ème} semestre 2024.

Le Haut Conseil estime que les prévisions de croissance (1,1 %), et d'inflation (2,1 %) du Gouvernement pour 2024 sont réalistes. Il considère que la prévision de recettes, de dépenses et donc de solde public pour 2024 est encore affectée d'une incertitude non négligeable, mais est cohérente avec les informations comptables et budgétaires disponibles ainsi qu'avec le scénario macroéconomique.

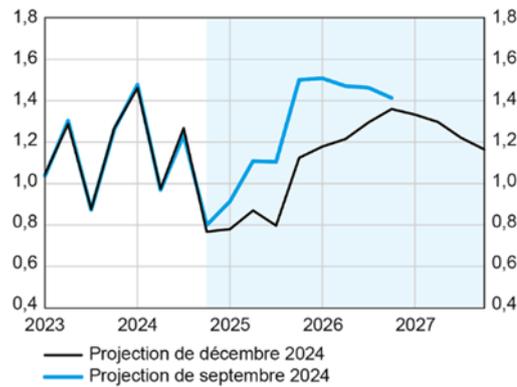
En revanche, il estime que **le scénario macroéconomique pour 2025 est dans l'ensemble fragile.**

La prévision de croissance pour 2025 (1,1 %) apparaît en premier lieu un peu élevée compte tenu de du repli de la demande publique et des mesures de hausse des prélèvements obligatoires atteignant un point de PIB (estimation Banque de France : 0,9 %). La prévision de croissance pour 2025 retient des hypothèses favorables sur le commerce mondial, l'investissement des entreprises et la baisse du taux d'épargne des ménages, qui correspondraient à une nette accélération de l'activité sans ajustement budgétaire. En dépit du soutien que peut apporter la baisse des taux d'intérêt, une telle accélération apparaît optimiste au regard des indications données par les enquêtes de conjoncture disponibles.

En effet, au 3^{ème} trimestre, **le PIB** en volume ne progresse que de 0,4 %, sous l'effet des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, confirmant l'estimation initiale.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel, en comparaison de la prévision de septembre

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

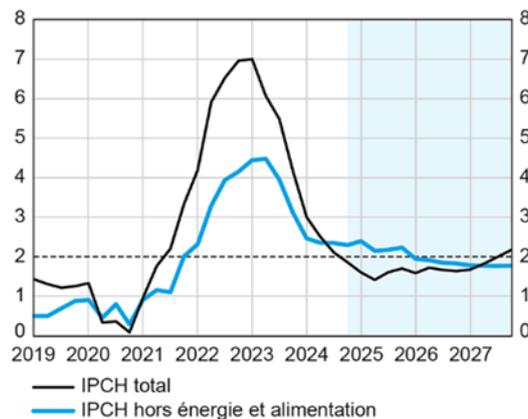


Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'inflation se maintient à bas niveau (1,3 % sur un an). Le recul des prix de l'énergie se tempère un peu alors que la hausse des prix des services se renforce légèrement (+ 2,5 %).

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

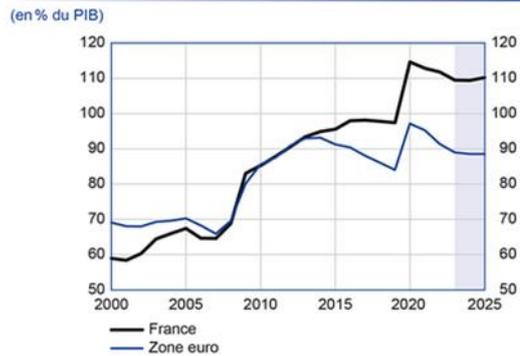


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Mais la dette publique augmente et le déficit se creuse.

Graphique 12 : Dette publique en France et en zone euro



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2022, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleu.

La **dégradation de sa note** par l'agence Moody's, après celle de Standard and Poor's, a pour effet d'augmenter les taux d'emprunt et les marges et en conséquence, la charge d'intérêt de l'Etat comme des collectivités.

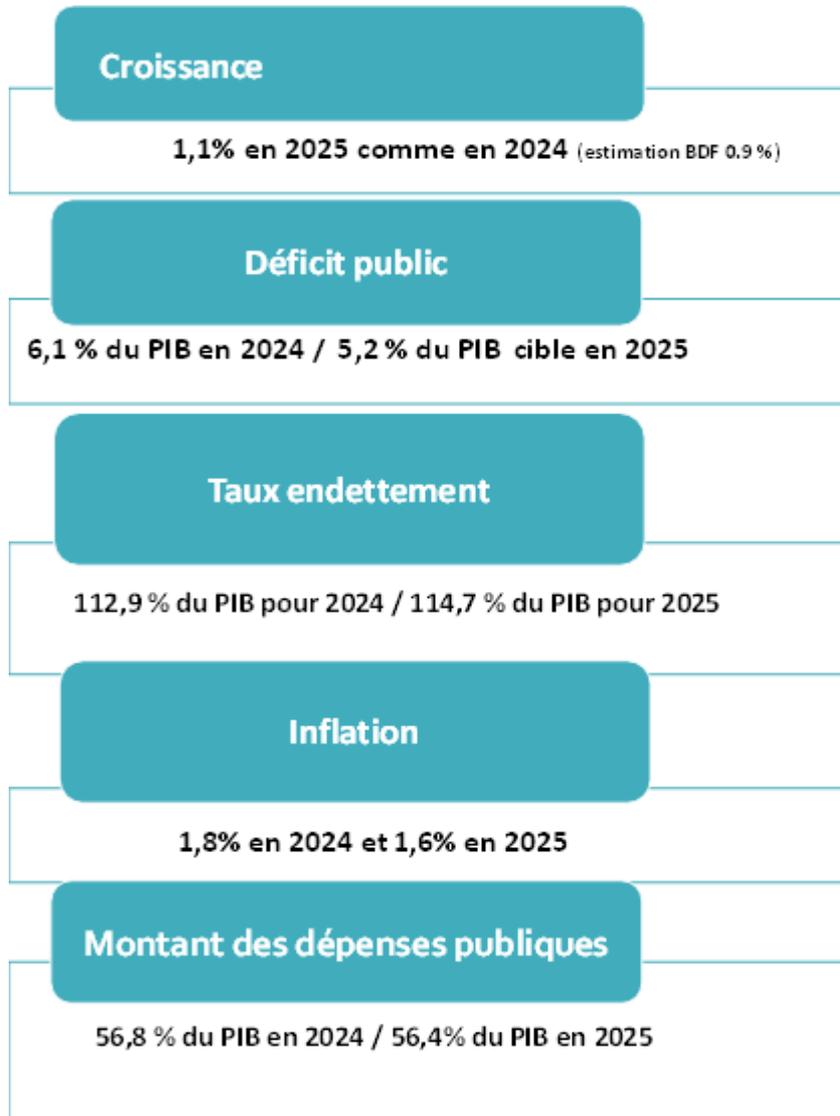
Ceci détériore encore plus le déficit budgétaire qui lui-même détériore la dette publique, alimentant ainsi le cercle vicieux.

Cette agence de notation s'inquiète de la crise politique en France et évidemment de l'absence de budget et de la perspective assurée de réduction significative de son déficit.

La dette publique atteint 112 % du PIB, elle apparait ainsi dans la liste des pays les plus endettés de l'Union européenne.



Les ratios de la France :



1.2 Un contexte budgétaire et politique inédit et inquiétant

L'adoption d'une motion de censure le mercredi 4 décembre 2024 a mis fin aux débats relatifs au projet de loi de finances pour 2025 déposé le 10 octobre 2024 à l'Assemblée nationale.

Cela signifie que les mesures prévues par ce projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) pour faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques, tout comme les possibilités ouvertes lors de la discussion parlementaire de disposer de nouvelles ressources fiscales ne sont pas entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

En attendant, faute d'avoir pu faire voter un PLF 2025 dans les temps, **une loi spéciale**, présentée par le gouvernement démissionnaire le 11 décembre 2024, vise à autoriser la perception de l'impôt par l'Etat en 2025 et à reconduire les crédits 2024, jusqu'au vote d'une Loi de finances courant 2025.

L'examen de ce texte a débuté le 12 décembre 2024 et a été adopté à l'unanimité par le parlement.

Cette loi d'urgence a été promulguée le 20 décembre 2024.

Le décret portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics a été promulgué le 30 décembre 2024.

Le nouveau Gouvernement a entamé les travaux sur la Loi de finances 2025.

Dans le même temps, les collectivités doivent élaborer leur budget et le feront en responsabilité et avec la plus grande prudence dans ces périodes d'incertitudes.

1.2.1 Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 : cadre des travaux de préparation budgétaires de la ville de Bègles.

La France, en tant que pays membre de l'Union monétaire européenne, doit se conformer aux critères de convergence qui imposent notamment :

- Une maîtrise de l'inflation,
- Une dette publique inférieure à 60 % du PIB,
- Un déficit public de 3 % du PIB maximum,
- La convergence des taux d'intérêt.

Même si le traité prévoit parallèlement des **assouplissements exceptionnels et temporaires des règles relatives au déficit et à la dette** pour prendre en compte les situations de crise comme en 2020, les pays membres de l'Union monétaire doivent respecter ces critères sous peine d'avertissement puis de sanction.

En juillet 2024, la **France a été placée en Procédure pour déficit excessif (PDE) par l'Union européenne** comme la Belgique, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, Malte et la Roumanie. Ces pays sont appelés à prendre des mesures correctrices, sous peine de sanctions financières.

En 2023, la France atteignait 5,5 % de déficit et 110 % du PIB d'endettement.

Bruxelles a validé le plan de redressement pluriannuel présenté par la France, 2^{ème} contributeur au budget de l'Union.

Le PLF 2025 a donc été construit pour réaliser un effort urgent de 60 milliards d'euros en 2025 (dont 2/3 de réduction de dépenses). Il a été présenté pour renouer avec une trajectoire budgétaire soutenable, qui préserverait les conditions de financement et permettrait à terme de stabiliser, puis de réduire l'endettement.

Le tiers restant, soit 20 milliards d'euros, aurait dû être porté par des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires, et ciblées sur les entreprises et les ménages qui pouvaient participer à cet effort de solidarité.

L'objectif du PLF 2025 était de ramener le déficit public au seuil de 3 % au lieu de 6,4 % en 2024, à l'horizon 2029, et de le contenir à 5 % en 2025, en associant les collectivités

territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public, pour au moins 5 à 6,5 Milliards d'euros.

⇒ Tout d'abord, un mécanisme de précaution pour les collectivités, ciblés sur les plus grandes collectivités, avait été prévu afin de permettre une mise en réserve de fonds en 2025, et le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficultés (auto-assurance).

Rebaptisé « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » (DILICO) et selon la nouvelle rédaction retenue par le Sénat, la Ville de Bègles pourrait désormais se voir contribuer à hauteur d'un peu plus de 0,1 M€.

⇒ Le remboursement de TVA appliqué aux dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement des collectivités devait être réduit de 0,8 Md€.

À partir du 1er janvier 2025, le taux de remboursement devait être ramené à 14,850 % (contre 16,404 % en 2024) et le fonds était recentré sur les dépenses d'investissement.

Pour Bègles l'impact se ressentirait à Bègles à partir de 2027 sur ses dépenses éligibles de 2025. (Le FCTVA étant perçu à N+2).

⇒ Après avoir augmenté pendant deux années consécutives, le montant de la dotation globale de fonctionnement devait être stabilisé à 27,245 Md€.

L'augmentation des dotations de péréquation devait être poursuivie au même niveau que cette année.

⇒ Le Fonds vert aurait été amputé de 1,5 Md€ par rapport à 2024 et les dotations d'investissement comme la DETR, la DSIL ou la DSID devaient rester stables.

⇒ Enfin, le PLF 2025 intégrait la volonté de trouver « une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL en augmentant le montant des cotisations.

Les travaux de préparation budgétaire pour la Ville de Bègles ont été conduits en s'appuyant sur ces hypothèses.

Ces propositions, que le précédent Premier ministre a qualifié de partenariat de responsabilité, n'ont pas emporté l'adhésion des élus locaux.

La situation est inédite depuis 1962.

La France n'a pas de budget et a dû mettre en œuvre une loi spéciale pour assurer la continuité de l'Etat.

1.2. 2 Une Loi spéciale pour assurer la continuité de l'État

Destinée à maintenir l'activité de l'Etat et des collectivités début 2025, elle ne préjuge pas des futurs arbitrages.

Le texte a été voté à l'unanimité le 16 décembre 2024 par les députés puis par le Sénat le 18 décembre 2024.

La loi spéciale se limite à autoriser l'exécutif à prélever l'impôt et à s'endetter, de même pour la Sécurité sociale.

Les fonctionnaires continueront à être payés en 2025, les retraites versées, ainsi que les allocations chômage et maladie. C'est un « texte technique », indispensable pour éviter un « shutdown » budgétaire.

Le versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est assuré, par douzièmes, puisqu'il permet la « continuité des services publics ». Néanmoins, concernant les dotations de solidarité urbaine ou rurale (DSU et DSR), elles suivront les règles de péréquation de 2024.

Les collectivités recevront le versement des subventions déjà attribuées mais ne pourront en avoir de nouvelles avant l'adoption d'un PLF (Fonds vert, Dotation de soutien à l'investissement local ...).

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'établit quant à lui à 1,7 %.

Le processus budgétaire de préparation du PLF 2025 a repris en janvier 2025 depuis la nomination du nouveau gouvernement.

En attendant, **Bègles**, comme les autres collectivités, doit se doter d'un budget, en intégrant des marges de manœuvres pour faire face au prochain PLF, qui inévitablement, intégrera tout ou partie des mesures PLF rejeté, afin de participer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

2. Le budget de fonctionnement de la Ville de Bègles en 2025

Un budget contraint tout en conservant des marges de manœuvre.

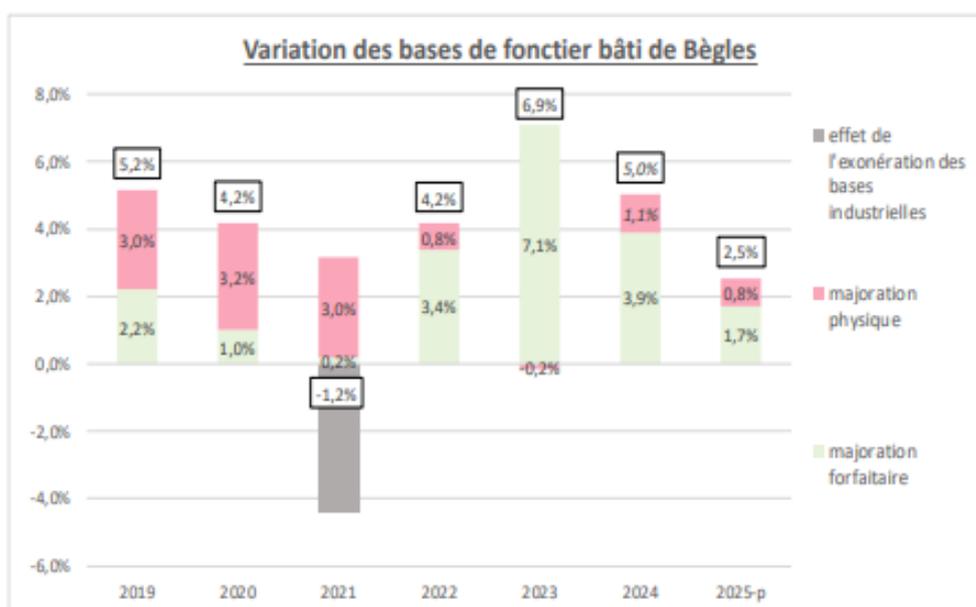
2-1 Les recettes de fonctionnement

Une fiscalité dynamique malgré des taux figés et des valeurs locatives faibles

Les produits de la fiscalité (**29,1 M€**) sont essentiellement générés par les impôts directs locaux (taxe foncière essentiellement), la dynamique des bases en 2024 qui comprennent l'augmentation liée à l'inflation (+ 1,7 %) des valeurs locatives cadastrales, mais également la variation physique des bases (surfaces taxées).

Les bases de TFB évoluent à raison :

- de la majoration forfaitaire annuelle calée selon la loi sur l'inflation de novembre N-1,
- de la dynamique physique (constructions nouvelles, ...)



Les recettes de fiscalité directe de la Ville représentent 75 % des recettes nettes communales.

- Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'essentiel de la recette repose sur le foncier bâti :
 - En tendance, l'évolution physique des bases de FB représente + 1,5 % par an.
 - Concernant les taux, la prospective est établie à pression fiscale constante sans variation des taux d'imposition.

Rappelons qu'il n'y a pas eu d'augmentation des taux d'imposition depuis 2012, malgré des bases de valeur locatives faibles (les plus faibles de l'ensemble des communes de la métropole).

DMTO : Droits de mutations à titre onéreux :

Nous anticipons une reprise des transactions immobilières en 2025, notamment en raison d'une prévision de baisse des taux d'intérêts.

Ainsi après une baisse conséquente enregistrée en 2024 (soit - 24 % par rapport à 2023), les droits de mutation à titre onéreux sont estimés à **1,3 M€**.

Les autres recettes inhérentes à l'Accise sur la Consommation finale d'électricité (0,62 M€) et à la Taxe sur la publicité extérieure (0,35 M€) se maintiennent à un niveau quasi-comparable à celui de 2024.

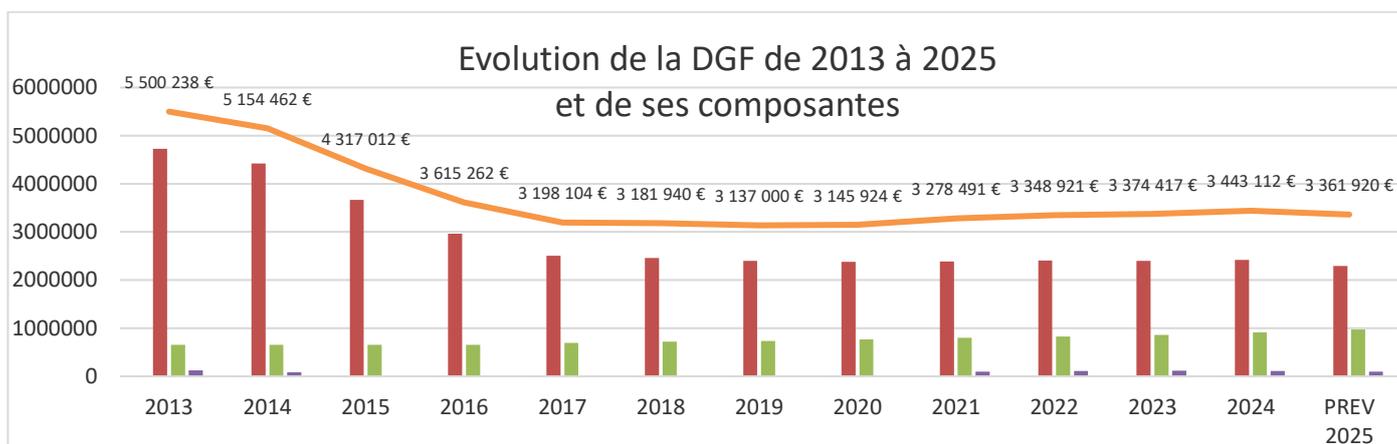
Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en légère baisse malgré une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine

Les composantes de la DGF de Bègles (ci-dessous) représentent environ 9,1 % des recettes communales.

- La dotation forfaitaire est fonction de la démographie et d'un écrêtement pratiqué pour financer la péréquation nationale au regard de la richesse fiscale : + 30 K€/an en moyenne d'un côté et - 140 K€/an en moyenne de l'autre,
- Bègles est éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui repose sur un indice synthétique permettant un classement en fonction de la moindre richesse fiscale, du moindre revenu par habitant, de la proportion plus forte d'allocataires aux aides pour le logement et de logements sociaux,
 - Une progression de 40 K€/an en moyenne est enregistrée,
 - En revanche, la position de Bègles est plus fragile sur la dotation nationale de péréquation (DNP) avec un risque de sortie d'éligibilité anticipée d'ici à 2027/2028, un enjeu de 100 K€.

<i>en k€</i>	2024	2025
Dotation forfaitaire	2 417,58	2 292,86
DSU	915,60	970,12
DNP ppale	109,94	98,94
DNP majo	0,00	0,00
TOTAL	3 443,11	3 361,92
<i>Var en k€</i>	73,02	-22,39
<i>Var en %</i>	2,2%	-0,6%

Il est à noter que, depuis 2013, la perte cumulée de DGF pour la Ville de Bègles est de plus de 21 M€.



Autres recettes de fonctionnement

Les organismes financeurs, comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en direction de l'enfance et de l'éducation, via le bonus territoire, le bonus handicap et les aides spécifiques, maintiennent leur soutien pour **plus de 2 M€**, dont le maintien Subvention au titre de l'abaissement de l'âge d'instruction obligatoire de 422,5 K€ pérenne aussi sur 2026.

Les compensations au titre des exonérations des taxes foncières, qui résultent de la perte des ressources des exonérations décidées par la loi, compensées par l'Etat et actualisées selon les dispositions de la loi de Finance, restent stables (**1 M€**).

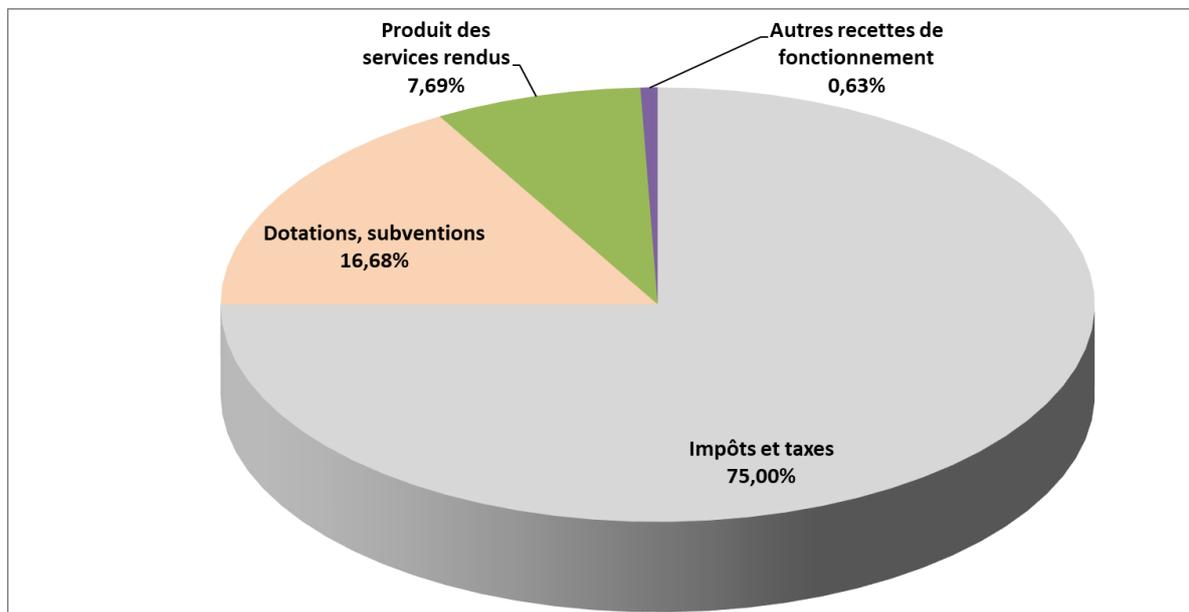
Les autres recettes de fonctionnement (**0,237 M€**) sont inhérentes aux revenus des immeubles notamment et aux refacturations aux propriétaires des frais de transports des animaux errants.

Il est important aussi de noter la **baisse de la Dotation de Solidarité Métropolitaine de plus de 85 K€ en 2025** par rapport à 2024.

Les produits des services

Ces produits (**3,3 M€**) sont principalement issus des produits de la tarification, tels que les encaissements des régies des cantines scolaires, des halte-garderie, activités périscolaires, crèches, piscine, Maison Municipale de la Musique ou encore cimetière et l'occupation temporaire du domaine public. Dans le cadre d'une première revue des tarifs, une indexation sur le taux de l'inflation a été instaurée au cours de l'année 2024 pour certains de ces services, générant une recette supplémentaire estimée à 60 K€/an (sur la base d'une inflation à 1,7 %).

Les recettes réelles de fonctionnement par poste (chapitre) hors résultat :



2-2 Les dépenses de fonctionnement

Des charges à caractère général en nette diminution

Les charges à caractère général sont en nette régression (**6,345 M€**), notamment au regard de recul des coûts de l'énergie (effet conjugué des efforts pour réduire les consommations et des perspectives baissières des tarifs) mais également en réponse à un taux d'inflation prévisionnel en baisse (1,6 % en 2025 selon les estimations de la Banque de France).

	TOTAL PREVU 2024 en M€	PREVISIONNEL ATTERRISSAGE 2024 en M€	PREVISIONNEL 2025 en M€
Activités des services	5.307	4.829	4.922
Fluides	2.109	1.992	1.423
Total Charges Générales	7.417	6.821	6.345

Des dépenses de personnel dont la hausse est contenue par des nouvelles lignes directrices.

Les dépenses de personnel sont en augmentation (+ 4.5 % par rapport à 2024 soit un total de **21,857 M€**) :

- Au regard de mesures exogènes telles que l'augmentation de la cotisation de la CNRACL de 3 points (260 K€) et de l'Urssaf d'un point (87 K€)
- De la revalorisation du RIFSEEP régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, (460 K€)
- De la création de nouveaux postes en 2025
- De la prise en charge des nouveaux postes créés en cours de l'année 2024, en année pleine sur 2025
- Du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : avancements d'échelon, de grade, promotion interne, prime retraite, remplacement
- Les mises en stage, l'augmentation de la prise en charge des abonnements de transport, le versement d'indemnités chômage, l'augmentation du nombre d'agents éligibles au versement mobilité ou l'indemnité télétravail ainsi que l'augmentation du taux de cotisation pour les accidents de travail participent également à l'augmentation de la masse salariale

Afin de pouvoir contenir la hausse des dépenses de personnel due aux mesures exogènes (CNRACL et URSSAF) et aux recrutements induits par les projets structurants du mandat, de nouvelles mesures et lignes directrices sont mises en place dès 2025.

Un soutien constant en faveur du secteur associatif et des établissements publics

La Ville mène également une politique volontariste en faveur du secteur associatif local, avec plus **de 2,4 M€** alloués aux associations, permettant de soutenir des actions culturelles, sportives, éducatives, solidaires, de transition environnementale ou encore de transition économique, à destination de tous les publics.

Cette politique prend aussi la forme d'un accompagnement en direction des Etablissements publics (**2,23 M€**), que sont le Centre Communal d'Action Sociale, incluant le Service d'Aide à Domicile et Centre Social et Culturel l'Estey afin de maintenir un bon niveau de service et un soutien accru en direction notamment des publics les plus fragiles.

en K€

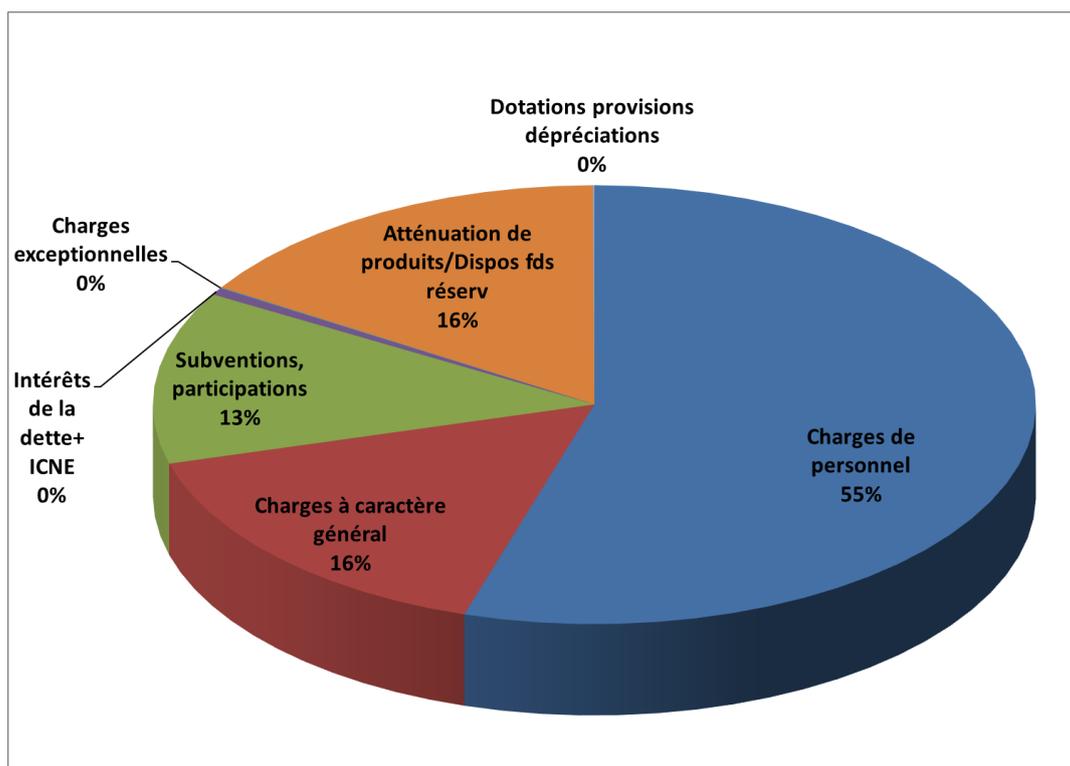
Domaine	BP 2025
CULTURE	526
EDUCATION	337
PETITE ENFANCE	438
PERSONNEL MUNICIPAL	139
SPORTS	406
TRANSITION ECOLOGIQUE	165
URBANISME	-
VIE ASSOCIATIVE	74
ECONOMIE/EMPLOI/ SOLIDARITE	186
SS-TOTAL ASSOS hors PEDT et EP	2 270
PEDT	138
CCAS	1 367
ESTEY	870
SOUS-TOTAL ASSOS YC PEDT mais hors EP	4 645

Une attribution de compensation de fonctionnement en hausse :

L'attribution de compensation de fonctionnement versée à Bordeaux Métropole est issue des différents cycles de mutualisation. Elle porte notamment sur les coûts des services mutualisés en prestations et en ressources humaines, et supportent la dynamique des charges. Son évolution d'une année à l'autre résulte de l'ajout de périmètres mutualisés avec une incidence sur le personnel ou les fournitures et prestations. Le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées l'a estimée à 6,07 M€ en 2025 soit une augmentation de 133 K€ (un peu plus de 2 %) correspondant à un premier recrutement d'ingénieur pour la maîtrise des consommations d'énergie (107 K€), des nouvelles dépenses en numérique et système d'informations (19 K€) et en matériel roulant (7 K€).

EVOLUTION ACF EN M€											
	2020	2021	VARIAT°2021 /2020 en %	2022	VARIAT°2022 /2021 en %	2023	VARIAT°2023 /2022 en %	2024	VARIAT°2024/ 2023 en %	2025	VARIAT°2025 /2024 en %
ACF	5 293	5 203	-1,70%	5 648	8,55%	5 732	1,49%	5 874	2,48%	6 007	2,26%

Les dépenses réelles de fonctionnement par poste (chapitre)



Un endettement maîtrisé et ajusté au Programme Pluriannuel d'Investissement

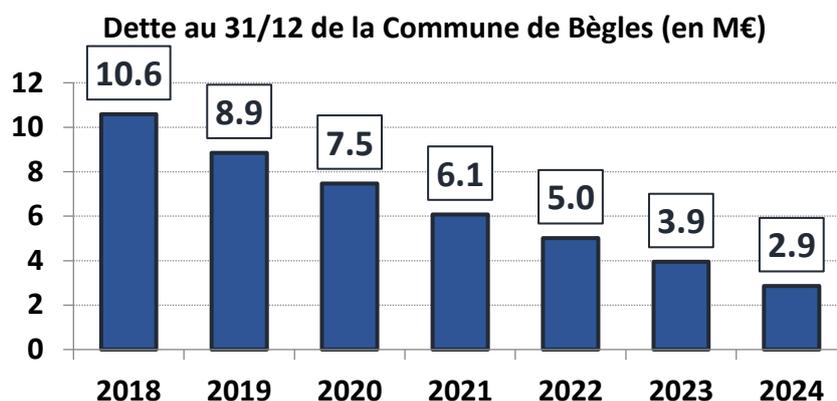
L'ancienneté de la dette de la Ville, qui n'a pas eu besoin de recourir à lever de l'emprunt cette année encore et ce, depuis 2013, ne génère pour l'heure que peu de frais financiers (**215 K€**) prévus en 2025.

L'encours de dette (le stock) au 1^{er} janvier de l'année reste faible (2,87 M€) avec un profil de dette sécurisée composée d'emprunts à taux fixes.

Pour autant, une consultation auprès de plusieurs organismes bancaires a été réalisée en 2024 et la proposition de l'AFL a été retenue. Ainsi un emprunt de 6 M€ au taux fixe de 3,23 % pourra être mobilisé dans le courant de l'année 2025.

La prospective financière qui sera présentée dans la partie 4, démontrera qu'au regard du plan d'investissement que la municipalité souhaite mettre en place, le stock de dette va évoluer au cours de la mandature.

Le ratio de capacité de désendettement de la Ville reste très atypique et très en deçà des moyennes nationales des communes de même strate démographique, en deçà de 1 an pour Bègles, la moyenne pour les communes étant de 4,5 ans.



Les épargnes projetées du BP 2025

La dynamique des recettes (+ 2 %/an en moyenne) doit permettre de sauvegarder l'épargne brute en fonction bien entendu du comportement des charges.

En termes de dépenses, la croissance prévisionnelle intègre des effets de périmètre sur le personnel ou les RNS (révision des niveaux de services via l'attribution de compensation versée à Bordeaux-Métropole) et des effets de prix sur lesquels l'incertitude est encore forte (assurances, alimentation, énergie) soit + 3,3 %/an.

en M€

	BP 2025
Recettes réelles d'exploitation	38,31
Dépenses réelles d'exploitation	33,59
Epargne de gestion	4,72
Frais financiers	0,20
Epargne brute	4,52
Taux d'épargne brute	11,80%
Remboursement en capital de la dette	1,09
Epargne nette (MAC Capacité d'autofinancement)	3,43

3. Le budget d'investissement de Bègles en 2025

3-1 Les recettes d'investissement

Pour 2025, leur montant est estimé à **4,7 M€** et correspond :

- Au **FCTVA** (Fonds de compensation sur la TVA), pour un montant de **485 K€**
Ce fonds reversé par l'Etat est assis sur les dépenses d'équipement éligibles avec un décalage de 2 ans à Bègles. Son montant est donc calculé sur les travaux et équipement effectués en 2023,
- A la **Taxe d'Aménagement à hauteur de 334,6 K€**
Il s'agit du reversement par Bordeaux Métropole aux Communes membres. En effet, le montant de cette taxe est collecté par délibération. Le montant de ce reversement a été fixé à 1/7^{ème} du coût des équipements communaux. Ce coût est net du Fonds de Compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et des subventions reçues. Ces reversements doivent être proportionnels au montant de la charge des équipements publics supportés par les communes au titre de l'exercice des compétences communales et ne peuvent dépasser le montant plafond perçu par Bordeaux Métropole. A noter que le montant qui sera reversé par Bordeaux Métropole en 2025 est minoré d'environ 100 K€ en raison d'un retard de traitement des données par la DGFIP,
- Aux financements extérieurs attendus des projets de mandat pour 3,6 M€, dont :
 - Acompte de Bordeaux Métropole de 1,16 M€ pour le Groupe scolaire Prévert auxquels s'ajoute un soutien de 37,1 K€ pour l'obtention du Label BDNA (Bâtiments Durables en Nouvelle Aquitaine) dans le cadre du fonds SEA pour la transition des territoires du groupe LISEA,
 - 1,01 M€ pour l'Ecole Malala Yousafzai de Bordeaux Métropole via le Règlement d'Intervention Education,
 - 43,2 K€ pour le Restaurant scolaire Buisson : du Conseil Départemental,
 - Acompte de Bordeaux de Métropole de 1,05 M€ pour le Parc des Sœurs de la Charité,
 - Acompte de 210 K€ pour la Cuisine municipale, dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
 - Equipements hydro économes : 69 K€ de l'Agence de l'Eau.
- A différentes **cessions** pour **281 K€**, dont :
 - Une cession à Vilogia de la Maison Capelle (parcelle AD103),
 - Une cession aux riverains de la Parcelle AL713 (à côté du lycée Emile Combes).

Enfin, pour pouvoir financer son programme d'investissement, la Ville de Bègles complète son autofinancement propre, par l'inscription d'un emprunt d'équilibre d'un peu plus de 16 M€ auquel vient s'ajouter celui de 6 M€ qui n'a pas été mobilisé en 2024 et dont le contrat est reporté sur cet exercice.

Les consultations qui seront menées auprès des différents prêteurs seront ajustées en fonction du besoin d'emprunt réellement nécessaire.

Les reports de recettes sont estimés à 6,1 M€ car ils incluent l'emprunt de 6 M€ contracté en 2024 et qui sera mobilisé en 2025.

3-2 Les dépenses d'investissement

Depuis 2020, la commune a déjà investi plus de 34 M€ et son bilan sur 5 ans est déjà important :

- En ce qui concerne **les bâtiments**, on peut citer l'extension du restaurant scolaire Buisson, la création de la Maison de l'Enfant des Parents et de la Maison Sport Santé ainsi que plus de 7,4 M€ de travaux courants d'entretien des bâtiments,
- En ce qui concerne les **espaces publics**, le plan aires de jeux (Mussonville et Bègles Plage et remplacement jeux pour jeux dans les écoles et crèches), l'aménagement, l'entretien et la végétalisation des espaces publics (notamment des Terres Neuves), la végétalisation des cours des écoles Langevin et Marcel Sembat ainsi que la végétalisation du parvis de Gambetta démontrent l'ampleur de l'investissement
- La Ville s'est aussi lancée dans un **plan d'actions de performance énergétique** dans le cadre du décret tertiaire pour lequel elle a déjà consacré près d'1 M€ (rénovation énergétique de l'hôtel de ville, remplacement des leds des gymnases et du cinéma, un plan d'économies d'eau (2023-2025), le changement du système énergétique de la piscine ...)
- Il faut ajouter à ces dépenses, 1,8 M€ d'équipements notamment dans le domaine du sport dans le cadre de son schéma directeur, 1,3 M€ d'acquisitions foncières, 4,3 M€ d'attribution de compensation d'investissement (ACI) à Bordeaux Métropole 2,3 M€ de subvention à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique.

Les dépenses d'équipement du Budget Primitif 2025 s'élèvent à presque 32,5 M€ (hors reports). Cette très forte accélération des dépenses d'investissement s'explique par l'arrivée à maturité des projets de mandat qui seront livrés en 2025, notamment

- Le groupe scolaire Prévert
- L'école Malala Yousafzai
- La cuisine municipale
- Le parc des Sœurs de la Charité.

Ils représenteront plus de 86 % des dépenses d'équipement en 2025 contre 71 % au Compte Administratif 2024.

Les projets structurants de mandat :

En 2025, **16,9 M€ de dépenses d'investissement seront consacrées à l'Education** qui reste le premier budget de la Ville. Le territoire béglais étant très attractif, notamment pour les familles avec enfants, cela nécessite de développer les capacités d'accueil de nos structures scolaires et périscolaires par la construction de nouveaux bâtiments. De plus, la Ville partage avec l'Education Nationale la volonté d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves en mettant en œuvre les mesures de dédoublement et d'allègement du nombre d'élèves par classe, tout en travaillant sur la qualité d'accueil, avec notamment le réaménagement et la végétalisation des cours d'école. Il s'agit de :

- La création de la **nouvelle école maternelle Malala Yousafzai** de 3 classes sur le site de la Maison de l'Enfant et des Parents dont la livraison complète aura lieu d'ici les vacances de février
- La création du **groupe scolaire Jacques Prévert** dont la livraison complète est prévue sur le dernier trimestre 2025 pour une ouverture à la rentrée 2026
- Le démarrage des travaux du **restaurant de l'école Joliot Curie** pour lequel une autorisation de programme (AP) a été créée en 2025
- La **végétalisation des cours des écoles La Ferrade et Paul Vaillant Couturier**

La **nouvelle cuisine municipale et cuisine pédagogique** est le 2^{ème} plus gros poste de dépenses d'investissement en 2025.

2025 verra aussi l'**acquisition du parc de Maye de Bernet** ainsi que l'**ouverture au public du parc des Sœurs de la Charité** prévue au mois de mai.).

Les premières dépenses importantes apparaissent aussi en 2025 pour le **futur complexe sportif polyvalent** et pour le nouveau **musée de la Création Franche avec son auditorium**, (dont l'ouverture au public est prévue en septembre 2026).

La Ville poursuivra son plan d'actions de performance énergétique en 2025 incluant le démarrage du plan photovoltaïque.

Politique	Libellé	en K€		
		Reports 2024 sur 2025	BP 2025	Coût total du projet
EDUCATION	Création Groupe Scolaire Prévert	1	15 021	19 700
	Joliot Curie : Rénovation de l'école Elémentaire - Suite	11	1 520	3 409
	Gambetta : Transformation des logements de fonction en pôle administratif	18	123	798
	Nouvelle école Malala Yousafzai	1 778	158	2 548
	Extension du restaurant scolaire Buisson	58	-	1 180
	Plan Végétalisation cours d'école - SEMBAT	20	-	173
	Plan Végétalisation cours d'école - LANGEVIN	31	-	205
	Autres végétalisation cours d'école	41	45	286
ALIMENTATION	Nouvelle cuisine centrale municipale	1	7 700	9 600
SPORT	Gymnase polyvalent	150	1 845	6 470
	Musée de la Création Franche et son auditorium	300	361	1 603
ESPACE PUBLIC	Parc Sœurs de la Charité	143	1 000	3 375
	Plan mobilité	-	20	40
	Plan végétalisation	7	60	564
	Végétalisation Parvis Gambetta	34	-	223
	Espace Public des Terres Neuves	34	-	784
	Parc de la Maye de Bernet	-	217	217
ENERGIE-PATRIMOINE (décret tertiaire)	Plan Energie : Photovoltaïque	-	90	712
	Plan Energie : Actions de Performance Energétique (APE) sur les systèmes et les bâtiments	509	337	2 423
TOTAL		3 138	28 497	54 310

Les autorisations de programme liées aux projets de Mandat :

Les autorisations de programme sont des enveloppes dédiées à des projets significatifs qui s'étalent sur plusieurs exercices.

L'intérêt est d'autoriser la Ville à engager les dépenses à concurrence de ces enveloppes pluriannuelles et de pouvoir consommer dans la limite des crédits de paiement alloués par exercice. La Ville dispose ainsi d'une meilleure visibilité et peut mieux prévoir les périodes de mobilisation des emprunts.

Il est à noter que les autorisations de programme ne font pas l'objet de reports (sauf si nécessaire la dernière année). En effet, les crédits sont réajustés annuellement et révisés en fonction de l'avancement des chantiers et/ou de leurs coûts.

En 2024, la Ville de Bègles avait constitué deux autorisations de programme, une pour la nouvelle cuisine municipale, la seconde pour la création du Groupe scolaire Prévert.

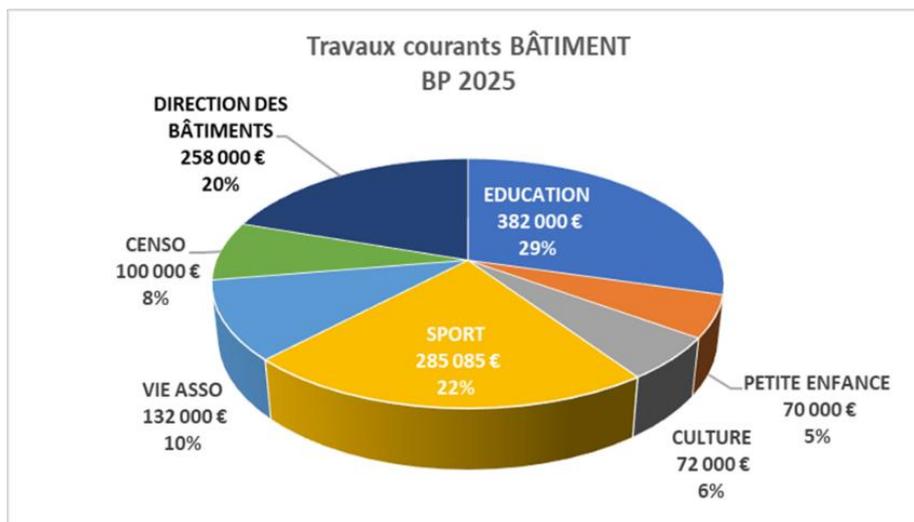
En 2025, Bègles proposera lors du budget l'ouverture de deux nouvelles autorisations de programme pour gérer les crédits de paiement de la création du complexe sportif polyvalent et l'extension du restaurant scolaire Joliot Curie.

Les crédits de paiement inscrits seront modifiés et révisés au Budget primitif en 2025 pour tenir compte notamment des décalages de réalisation et de l'ajustement du coût des projets :

Libellé opération	Montant actualisé du Projet	Crédits du Projet gérés hors AP	Date de fin	Montant initial de l'AP	Montant AP Actualisé	Mandaté antérieur	Crédits 2025	Prévisions ultérieures
Nouvelle Cuisine centrale	9,60 M€	0,06 M€	2026	8,52 M€	9,54 M€	1,37 M€	7,70 M€	0,47 M€
Groupe scolaire Prévert	19,70 M€	0,07 M€	2026	17,70 M€	19,63 M€	2,83 M€	15,02 M€	1,78 M€
Complexe Sportif Polyvalent	6,47 M€	0,43 M€	2027	6,07 M€	6,04 M€	0,00 M€	1,62 M€	4,42 M€
Création restaurant scolaire , centre MS et salle mutualisée école Joliot Curie	3,41 M€	0,24 M€	2027	3,17 M€	3,17 M€	0,00 M€	1,43 M€	1,74 M€

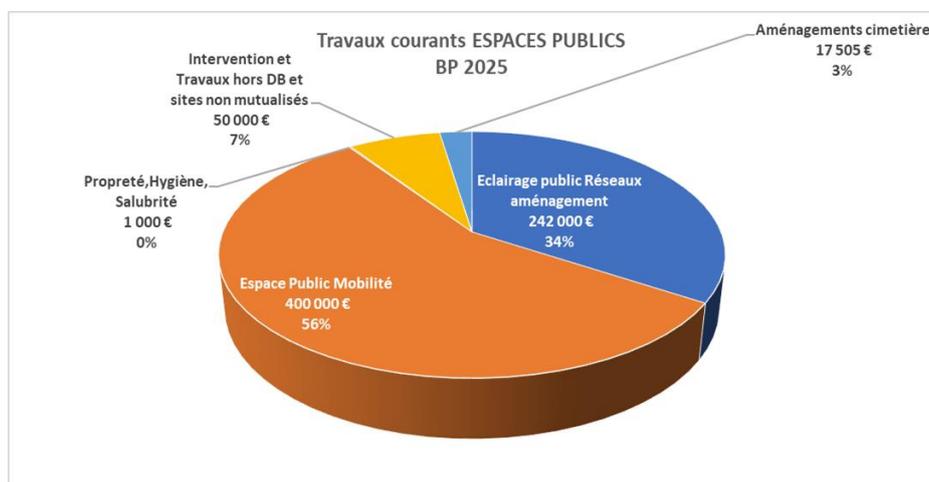
Les travaux courants sur les bâtiments

Ils sont estimés à **1,3 M€ en 2025 conformément au nouveau cadrage** et sont consacrés à l'entretien de nos bâtiments (GER = Gros Entretien Renouvellement). La priorité a été donnée aux travaux réglementaires, de sécurité et aux travaux les plus urgents. Ils incluent les études et des premiers réaménagements pour le centre social et culturel de l'Estey (100 K€) et pour la bibliothèque municipale Elsa Triolet et Louis Aragon (20 K€).



Les travaux courants d'espaces publics

Ils sont estimés à **0,71 M€ en 2025** et concernent essentiellement les travaux d'aménagement et de voirie, favorisant l'accessibilité et un meilleur partage de l'espace public, ainsi que les travaux d'éclairage public et de réseaux. Cette année également des aménagements dans le cimetière seront réalisés. Au regard de l'ensemble des travaux d'espaces publics réalisés depuis le début du mandat, l'enveloppe 2025 est légèrement en-deçà du cadrage de 1 M€/an, permettant de consacrer davantage de dépenses aux équipements en lien avec les projets de mandat.



Matériel, Mobilier et installations spécifiques

Ils sont estimés à **0,5 M€ en 2025** dont trois dépenses non récurrentes :

- Le mobilier et les équipements du groupe scolaire Prévert,
- Le mobilier et les équipements de la nouvelle cuisine municipale,
- Le travail sur le site internet du musée de la Création France.

Autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement 2025 sont :

- L'Attribution de Compensation d'Investissement (ACI) versée à Bordeaux Métropole : 897,8 K€, soit une révision de niveau de service de 16,67 K€,
- La Subvention à l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique de 453 K€,
- L'acquisition du garage rue Jules Guesde pour 65,8 K€,
- L'apport en capital à France Locale dans le cadre du 1^{er} emprunt (24 K€),
- Autres subventions d'investissement versées à hauteur de 10 K€.

Soit un total de 1,45 M€.

Il conviendra d'inclure dans le montant total des dépenses d'investissement 2025, **le montant des reports qui s'élève à plus de 4,5 M€, dont 3,1 M€ concernent les projets de mandat (hors AP)**. Ils correspondent pour près de 89 % (**2,75 M€**) à des chantiers achevés ou en cours d'achèvement mais pour lesquels les dernières situations de travaux n'ont pas été réceptionnées. : Ecole Malala Yousafzai pour **1,78 M€** et Travaux de performance énergétique sur la piscine pour **0,37 M€**, paiement par phase du Projet du Musée **0,3 M€**, extension du restaurant scolaire Buisson **0,05 M€**, végétalisation des écoles Sembat, Langevin et du parvis Gambetta **0,11 M€**, premier Aménagement du Parc des sœurs de la Charité **0,14 M€**.

Les **0,35 M€** de reports restant liés aux autres projets de mandats concernent des chantiers débutés en fin 2024 ou à des dépenses liées aux phases de lancement des projets.

Les reports liés à de l'aménagement, au travaux courants sur les bâtiments ou à l'équipement des services et des structures s'élèvent à **1,4 M€**. Ils correspondent majoritairement à des demandes de travaux ou des commandes engagées dans les deux derniers mois de l'année 2024 et feront l'objet d'une réalisation en 2025.

4. L'évolution pluriannuelle des dépenses et des recettes de fonctionnement

4-1 Les recettes de fonctionnement pluriannuelles

Recettes en M€	2026	2027	2028	2029
Recettes de gestion déduction de l'attribution de compensation	39,11	40,32	41,47	42,66
Produit de la fiscalité directe	29,95	30,83	31,77	32,76
Attribution de compensation	-6,27	-6,28	-6,29	-6,29
TLPE	0,34	0,35	0,36	0,36
DMTO	1,34	1,42	1,5	1,59
Autres produits de fiscalité	0,67	0,68	0,69	0,70
DSM	1,56	1,57	1,59	1,60
Compensations fiscales	1,01	1,04	1,07	1,10
DGF : Dotation forfaitaire	2,21	2,11	2,00	1,87
DSU (Dotation Solidarité Urbaine)	1,01	1,04	1,08	1,12
DNP (Dotation Nationale Péréquation)	0,09	0,04	0,00	0,00
Autres participations	2,94	3,00	3,04	3,06
Autres facturations	3,89	4,16	4,25	4,37
Autres recettes de gestion et exceptionnelles	0,38	0,39	0,39	0,40

Les hypothèses retenues pour l'établissement de cette prospective en fin de mandat sont définies ci-après :

- Les produits de la fiscalité sont évalués avec des bases revalorisées par l'Etat en fonction de l'inflation 1,7 % en 2025 (1 % pour les locaux professionnels) et les évolutions physiques (1,5 % par an en moyenne) appliqués à des taux d'imposition **sans augmentation de la Ville depuis 2012.**
- La Taxe locale sur la publicité extérieure est quasi stable entre 340 K€ en 2026 jusqu'à 360 K€ en 2029.

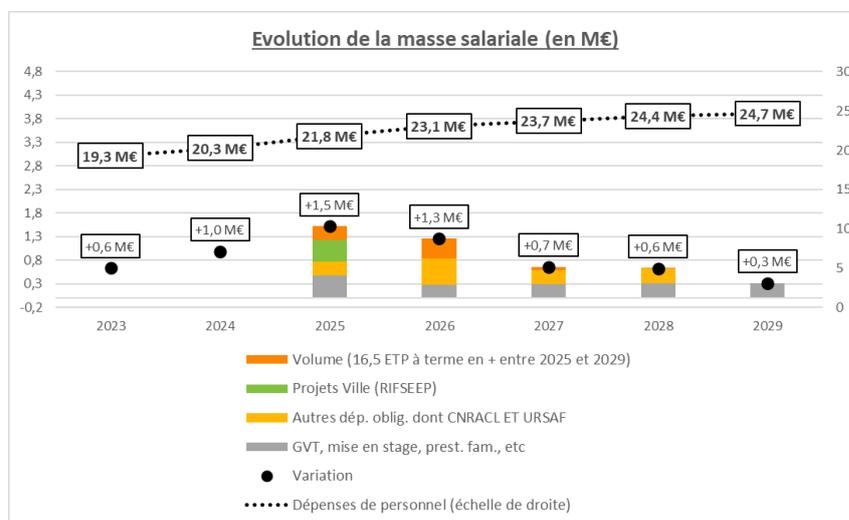
- Les DMTO (taxes additionnelles sur les droits de mutation) sont dépendants des fluctuations du marché immobilier. Bègles a enregistré au cours des exercices 2021 et 2022 des montants exceptionnels et en 2023 un léger retrait. Comme prévu lors de la préparation du budget 2024 ces produits sont en nette régression (- 24 %) en raison d'un marché immobilier moins dynamique en relation avec une hausse des taux d'intérêts. Pour autant, pour l'année 2025 une légère reprise de ce marché est anticipée due notamment à la baisse des taux et à une meilleure accession au crédit pour les ménages, et sur les années suivantes, le taux d'inflation est appliqué.
- La dotation de solidarité métropolitaine (DSM) est en légère baisse pour 2025 (moitié de l'inflation ensuite par prudence l'indexation est basée sur les ressources de Bordeaux Métropole).
- La DGF et ses composantes (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Urbaine et Donation Nationale de Péréquation).
La dotation forfaitaire est fonction de la démographie et d'un écrêtement pratiqué pour financer la péréquation nationale au regard de la richesse fiscale. Pour la ville de Bègles cela se traduit avec une augmentation de 30 K€/an d'un côté et d'une baisse de de 140 K€/an de l'autre.
Bègles est éligible à la DSU qui repose sur un indice synthétique permettant un classement en fonction de la moindre richesse fiscale, du moindre revenu par habitant, de la proportion plus forte d'allocataires aux aides pour le logement et de logement sociaux. Au regard de l'ensemble de ces critères la prospective est bâtie avec une progression moyenne de 40 K€/an.
En revanche, la position de la Ville est plus fragile sur la dotation nationale de péréquation avec un risque de sortie d'éligibilité anticipée d'ici à 2027/2028, l'enjeu étant d'environ 100 K€/an.
- Les compensations fiscales qui visent à compenser les pertes de fiscalité issues de dispositions prises par l'Etat évoluent en moyenne de 40 K€/an.
- A noter aussi la suppression du soutien de l'Etat au périscolaire à partir de la rentrée 2025 avec un impact sur les recettes de 2026.
- Les autres facturations correspondent aux produits tarifaires et évolueraient de l'inflation divisée par deux en lien avec la dynamique démographique + 1 %.
A partir de 2027, intégration des recettes pour le musée de la Création Franche (de l'ordre de 0,15 M€ en année pleine).

4-2 Les dépenses de fonctionnement pluriannuelles

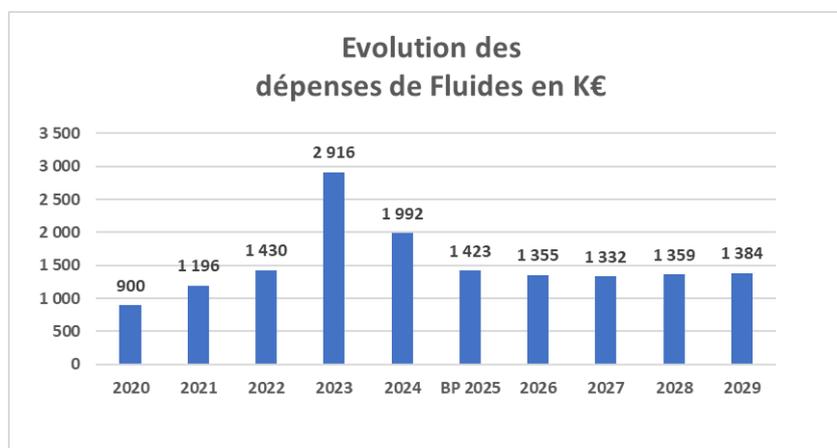
Dépenses en M€	2026	2027	2028	2029
Dépenses de gestion (Hors Attribution de compensation)	35,08	35,85	36,88	37,39
Charges à caractère général	6,36	6,36	6,65	6,8
Charges de personnel	23,09	23,75	24,39	24,71
Subvention CCAS	1,53	1,59	1,64	1,66
Subvention CENSO	1,02	1,06	1,1	1,11
Subventions versées	2,5	2,5	2,5	2,5
Autres charges de gestion	0,42	0,43	0,44	0,45
Charge exceptionnelles	0,15	0,15	0,15	0,15

Les projections ont été évaluées selon les critères suivants :

- **Les Dépenses de personnel vont évoluer significativement à la hausse**, en raison de :
 - **Un effet volume** : en plus des recrutements de 2024 et 2025 (cf. infra), **près de 10 nouveaux ETP vont s'avérer nécessaires d'ici 2027 en lien avec les projets structurants du mandat** : 6 ETP supplémentaires pour le groupe scolaire Prévert, 3 pour le musée de la Création Franche, 0,5 pour l'entretien du nouveau gymnase.
 - **Hors effet volume, les dépenses de personnel vont aussi augmenter**, en raison de **l'augmentation du taux de cotisation CNRACL** de 3 points sur 4 ans, qui alourdit de 260 K€ minimum de plus chaque année les charges de personnel, et de **la Mutuelle Prévoyance** pour laquelle la collectivité prendra à sa charge à partir de 2026, 50 % du montant des cotisations pour tous les agents.



- **Les dépenses d'énergie devraient continuer leur baisse** en 2026 et 2027 sous les effets conjugués des efforts pour réduire les consommations et des perspectives baissières des tarifs et ce malgré les nouvelles consommations anticipées en lien avec les projets de bâtiments du mandat. A partir de 2028 l'hypothèse est une évolution des dépenses qui suivrait celle de l'inflation,



- Parmi les charges à caractère général, l'évolution appliquée aux dépenses d'alimentation est de 4 % par an compte tenu de la dynamique de population attendue, augmentation contenue par les efforts sur le gaspillage alimentaire,
- Les autres charges à caractère général évolueraient selon l'inflation (achats courants),
- **Les subventions aux établissements publics vont suivre l'évolution à la hausse de leurs charges incompressibles de personnel** tout en gardant un fonds de roulement de sécurité équivalent à 1,5 train de paie,
- **Les subventions versées aux associations seraient contenues à 2,5 M€ / an,**
- **L'Attribution de Compensation de Fonctionnement (ACF) versée à Bordeaux Métropole va encore augmenter en 2026 avec une Révision de Niveau de Services de plus 253 K€** en raison des effets induits de fonctionnement des projets de mandat :
 - Suite des recrutements à la direction des bâtiments pour absorber le pic d'investissements de la ville et pour identifier et mettre en œuvre les actions de performance énergétique dans le cadre du décret tertiaire,
 - Dépenses en numérique et système d'information pour le musée (système de billetterie notamment) et le groupe scolaire Prévert.

Après 2026, l'ACF ne devrait augmenter que légèrement.

- Les autres atténuations de produit correspondent au fond de péréquation des ressources intercommunales et, en résiduel, le fonds national de garantie de ressources (FNGIR).

4-3 Les recettes d'investissement pluriannuelles

A la suite de l'évolution de son Plan Pluriannuel d'Investissements, la commune a **obtenu plus de 10,5 M€ de financements extérieurs définitivement notifiés**. Depuis le début du mandat, 2,33 M€ ont ainsi déjà été encaissés et 3,6 M€ supplémentaires sont attendus pour 2025.

D'ici 2027, 4,6 M€ seront versés, soit :

- Pour le groupe scolaire Prévert, 350 K€ de la CAF et 3,309 M€ d'aide de Bordeaux Métropole à travers son double dispositif de soutien financier aux équipements scolaires municipaux hors et en opérations d'aménagement urbain, qui s'ajoutent au 1,159 M€ attendus en 2025, soit un **total pour le groupe scolaire Prévert de 4,855 M€**,
- Pour la cuisine municipale, 490 K€, correspondant au 2^{ème} versement de l'Etat dans la cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local, qui s'ajoutent au 290 K€ attendus en 2025, soit un **total pour la cuisine municipale de 700 K€**,
- Pour le parc des Sœurs, 450 K€, correspondant au 2^{ème} versement de Bordeaux Métropole via le Règlement d'Intervention Nature, soit un **total pour le Parc des Sœurs de la Charité de 1,5 M€**.

Un travail est aussi en cours afin de pouvoir solliciter **4 M€ de financements extérieurs supplémentaires :**

- **Pour le complexe sportif polyvalent, 1,8 M€** sont à aller chercher auprès de l'Agence Nationale du Sport, de l'Etat (DSIL), de Bordeaux Métropole dans le cadre du règlement d'intervention en faveur de la politique de la Ville et du renouvellement urbain, et du Département dans le cadre de sa politique sportive et associative,
- **Pour les écoles Gambetta et Joliot Curie : 1,5 M€** pourrait être versé par Bordeaux Métropole dans le cadre de son règlement d'intervention Education, et par le Département pour le restaurant de l'école Joliot Curie,
- **0,7 M€** d'aide de Bordeaux Métropole pour la construction de logements peut être octroyée,
- Mais aussi, le règlement d'intervention **1 Million d'arbres pour le Plan végétalisation** de la ville, CAF FEDER et fonds vert pour la rénovation du centre social et culturel l'Estey, les Contrats d'Economies d'Energie (CEE) et l'Appel à Projet CHENE et suivants de Bordeaux Métropole pour les actions de performance énergétique doivent être mobilisés.

Il est important aussi de noter que :

- Les financements extérieurs sont de plus en plus difficiles à obtenir, car ils se raréfient alors que les sollicitations augmentent et les exigences pour en bénéficier se renforcent,
- La commune, qui dépasse les 30 000 habitants désormais, n'est aussi plus éligible à certaines subventions du Département,
- Les exigences du FEDER (fonds européen de développement régional) rendent les financements par ce dernier difficilement accessibles. De plus, pour les économies d'énergie, elles ne concernent aussi que la rénovation énergétique de bâtiments (avec au moins 40 % d'économie d'énergie après travaux) et non la performance de nouveaux bâtiments.

- **Le FCTVA** : Ce fonds est perçu par la Ville avec un décalage de 2 années. Il est basé sur une moyenne de 75 % des dépenses d'équipement réalisées par la Ville. Le taux de compensation est actuellement de 16,404 %. Après une hypothèse du PLF originel qui prévoyait une baisse de ce taux à 14,850 % à compter de 2027 sur les dépenses éligibles de 2025, le taux devrait finalement être maintenu à sa valeur initiale dans la version du PLF présentée le 3 février par le gouvernement à l'Assemblée nationale),
- **La Taxe d'aménagement** : Elle correspond à 1/7^{ème} des dépenses d'équipement nettes (déduction faite des subventions reçues et du FCTVA). La métropole ne reverse qu'au niveau de la recette perçue d'où un plafonnement de celle-ci. A noter que :
 - le fait générateur de cette taxe a été modifiée, elle n'est perçue désormais que sur déclaration d'achèvement et de conformité des travaux par les pétitionnaires, d'où un décalage de perception constatée,
 - de plus en raison d'un retard de traitement des données par la DGFIP (suite à la mise en place de la plateforme GMBI « Gérer Mes Biens Immobiliers »), un rattrapage de la perception de cette taxe devrait être effectué sur les exercices ultérieures.

4-4 Les dépenses d'investissement pluriannuelles

Les projets structurants du mandat :

Le plan pluriannuel d'investissements est dimensionné au regard des capacités financières de la Ville afin de conserver de bons indicateurs financiers et garder une capacité d'investissement importante sur les années à venir. Pour cela, la prospective a pris en compte les coûts induits de fonctionnement des nouveaux équipements notamment en matière de ressources humaines, de consommation de fluides, et de révision de niveau de service avec Bordeaux Métropole.

En plus des livraisons déjà réalisées et celles planifiées en 2025 (cf. infra), il est prévu en 2026 :

- La rénovation et l'agrandissement de l'école Joliot Curie et de son restaurant, ainsi que des travaux de réaménagement des espaces dans l'école Gambetta,
- L'ouverture du nouveau musée de la Création de Franche qui a obtenu le label musée de France et inclura un auditorium. Le square Chopin sera aussi réaménagé dans le même temps,
- Un nouveau complexe sportif polyvalent comprenant un gymnase et deux salles sportives.

De plus, la commune continuera d'investir dans la végétalisation des espaces publics et dans différentes actions de performance énergétique dans le cadre de son plan Energie et Ressources (photovoltaïque, eau, climatisation, éclairage ...).

En parallèle, il est à noter que :

- Un raccordement au Réseau de Chaleur Urbain est programmé avec l'objectif de partager les coûts avec d'autres acteurs, bailleurs et promoteurs, qui souhaiteraient aussi s'y raccorder,
- La bibliothèque municipale fera l'objet de travaux de réhabilitation et de réagencement des espaces,

- Le centre social et culturel l'Estey fera l'objet de cette même attention. Il convient d'ajouter le renforcement de la présence de ses équipes au sein des quartiers, au plus près des habitantes et des habitants au sein de dix sites : la salle Jean Lurçat, ChapitÔ, la salle de la Chaufferie, le Bureau Information Jeunesse, la Maison des Lacs, la ludothèque, le Café de la Route et, depuis décembre dernier, le local situé en rez-de-chaussée de la Tour F de la résidence Maurice Thorez et une salle au Dorat,
- Les travaux du square Yves Farge seront menés en coordination avec le projet d'entrée de ville Alexis Capelle à proximité. Ce projet d'aménagement de 133 logements comportera 44 % d'espace paysager et 100 m² de toiture en lien avec du maraichage, créant une transversalité et une perméabilité entre le quartier des Terres Neuves et celui du Prêche. Il proposera une mixité tant fonctionnelle (avec des services innovants, des commerces, un lieu dédié à l'économie sociale et solidaire et des serres) que sociale.

Travaux courants espaces publics et travaux

Au regard de ce qui a déjà été accompli depuis le début du mandat et, afin de dégager des marges pour les projets structurants, un nouveau cadrage est mis en place depuis 2024 :

- Pour les travaux courants sur les bâtiments, le plafond passe de 1,5 à 1,3 M€ par an,
- Pour les travaux courants dans les espaces publics, le plafond passe de 1,3 à 1 M€ par an.

Matériel, Mobilier et installations spécifiques

Pour le mobilier et les équipements, le cadrage est de 300 K€ par an. S'y ajouteront les nouveaux équipements nécessaires en lien avec les projets du mandat.

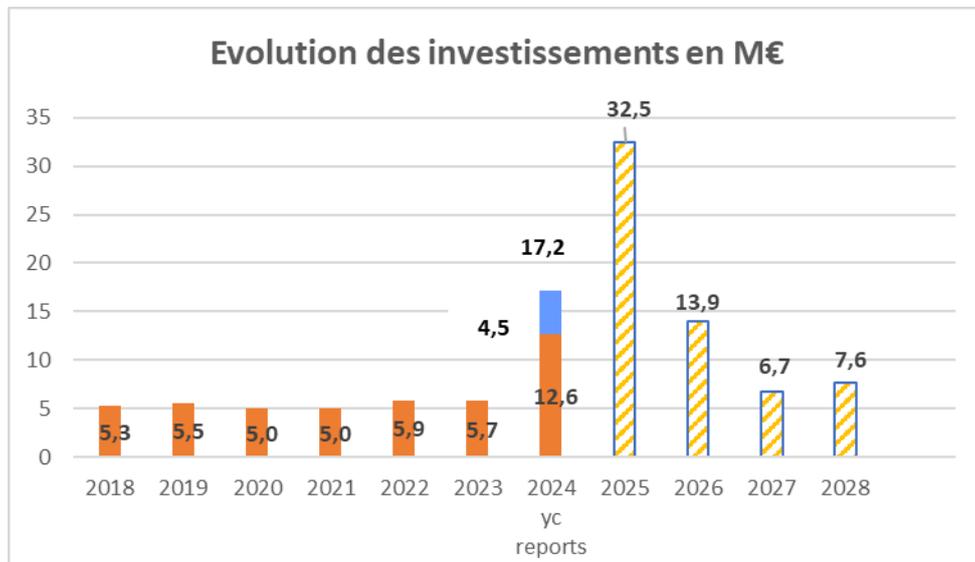
Autres dépenses d'investissement

La prospective prévoit une augmentation de l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole pour notamment prendre en compte les nouveaux coûts informatiques induits par les projets structurants des bâtiments.

Le projet de protocole 2024-2040 pour l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique prévoit le versement par la commune d'un montant de 453 K€ en 2025 et 2026, puis de 685 K€ jusqu'en 2040, pour un montant total sur la période de 10,5 M€.

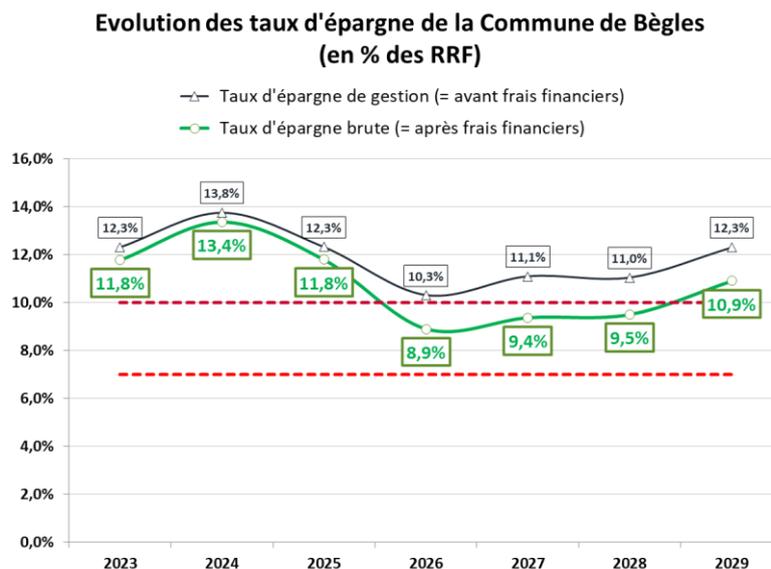
Concernant la ZAC Route de Toulouse les versements ne commenceront qu'à compter de 2027.

Ainsi, avec près de 86 M€, l'investissement à Bègles n'aura jamais été aussi important que durant ce mandat. La moyenne des investissements entre 2018 et 2023 est de 5,4 M€ par an, de plus de 21 M€ entre 2024 et 2026, puis redescendrait à partir de 2027 autour de 7 M€/an.



4-5 L'évolution pluriannuelle du taux d'épargne brute

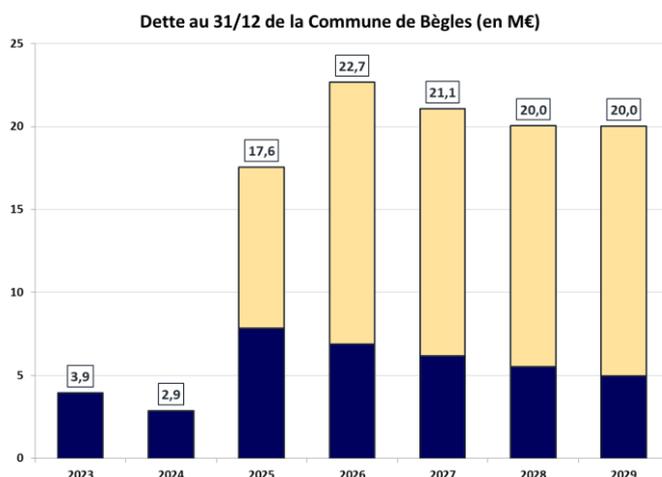
L'indicateur témoin de la prospective d'évolution du taux d'épargne brute (épargne brute divisée par le montant des recettes de fonctionnement réduite du prélèvement que constitue l'attribution de compensation) :



Dans un contexte de plan pluriannuel d'investissements très ambitieux, le taux d'épargne brute se réduit du fait de l'augmentation des frais financiers, mais également des coûts induits par les nouveaux équipements, notamment la masse salariale. La Ville adopte volontairement une position prudentielle en maintenant son taux entre le seuil d'alerte à 7 % et le seuil de vigilance à 10 %, ce qui exigera de poursuivre le plan de recherches de marges de manœuvre.

4-6 L'évolution pluriannuelle de l'endettement

Afin de pouvoir réaliser son programme d'investissement, la Ville de Bègles devra recourir à l'emprunt dès 2025. Cette recherche de financement par l'emprunt se poursuivra sur les prochains exercices au regard notamment de l'avancement des projets de mandat, mais également en fonction de sa capacité à autofinancer en partie ces investissements nouveaux (Cf. graphique ci-dessous).

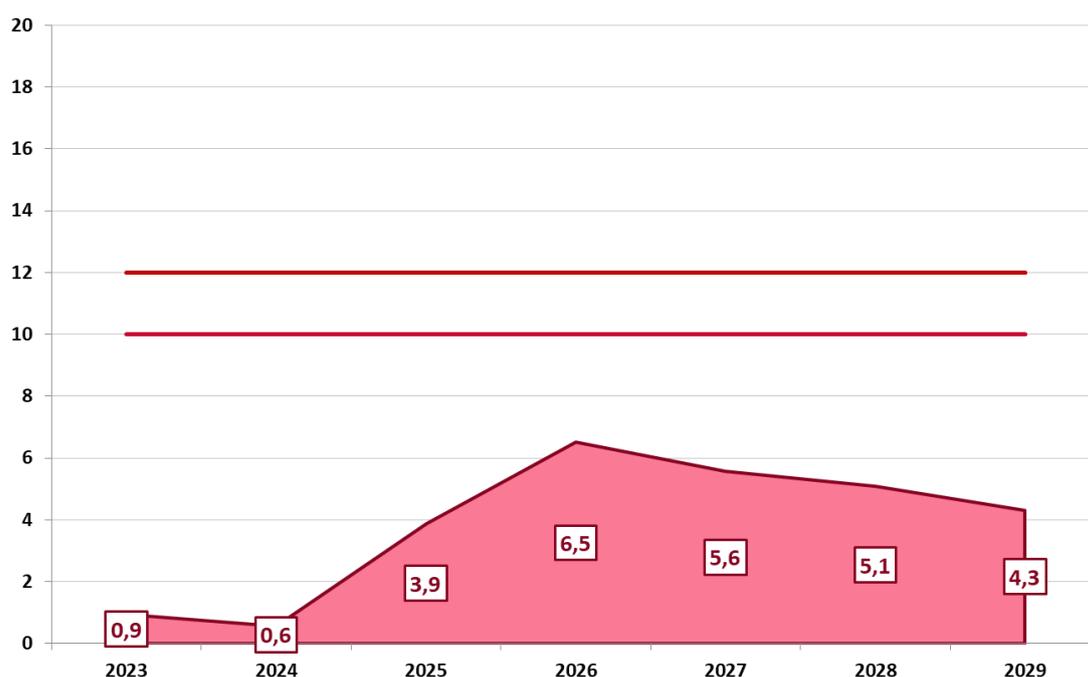


Les niveaux d'épargne attendus et le PPI annoncé conduiront à une hausse progressive de l'encours de dette qui plafonnerait à 22,7 M€ en 2026 avant d'atterrir à 20 M€ en fin de période.

La capacité de désendettement permet de mesurer en combien d'années l'encours de dette serait résorbé, si l'intégralité de l'épargne brute lui était consacré.

Ce taux actuel de 0,6 année passerait à 4,3 en fin de période.

Evolution de la capacité de désendettement de la Commune de Bègles (en années)

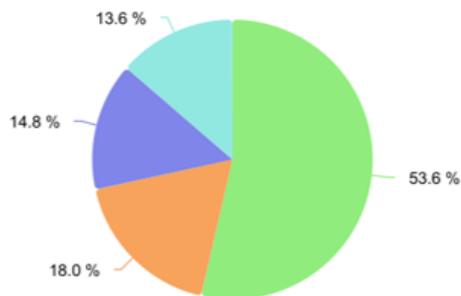


La capacité de désendettement demeure très en dessous du seuil de vigilance de 10 années, 12 années étant le seuil d'alerte prévu par l'Etat dans la version initiale du projet de loi de programmation des finances publiques.

Ainsi, la Ville de Bègles adopte un plan pluriannuel d'investissements très ambitieux et inédit pour répondre aux besoins de ses habitantes et habitants et faire face aux défis environnementaux et de justice sociale, tout en intégrant la démocratie participative. Elle dispose d'indicateurs financiers favorables qui lui permettent d'aborder ce virage sereinement. La Ville devra poursuivre sa recherche de marges de manœuvre afin de préserver son taux d'épargne qui demeure toujours satisfaisant en fin de mandat.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Etat de la dette au 01/01/2025



Prêteur	Notation MOODY'S	%	Montant
C.L.F./DEXIA	-	53,61	1 539 633,18
Société Générale	-	17,96	515 841,86
La Banque Postale	-	14,80	425 000,00
Caisse d'Epargne	-	13,64	391 666,75
TOTAL			2 872 141,79

Extinction de la dette à ce jour (hors emprunts nouveaux)



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	2 872 141,79	1 029 414,99	112 395,42	4,27%	4,29%	917 019,57	1 029 414,99
2026	1 955 122,22	815 914,97	76 541,26	4,24%	4,31%	739 373,71	815 914,97
2027	1 215 748,51	525 815,29	48 548,93	4,18%	4,29%	477 266,36	525 815,29
2028	738 482,15	437 237,08	29 440,84	4,17%	4,26%	407 796,24	437 237,08
2029	330 685,91	344 289,33	13 603,42	4,38%	4,31%	330 685,91	344 289,33

Prospective sur l'évolution de la dette de la Ville de Bègles et du ratio de la capacité de désendettement

ANNEXE 2 : Rapport d'orientations budgétaires 2024 : dépenses de personnel

- Références :

Loi 2015-991 du 7 août 2015 (article 107)

Décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 (article 1).

- Principales dispositions :

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la république (loi NOTRe) modifie le Code général des collectivités territoriales en ajoutant une obligation d'information du Conseil municipal en matière de dépenses de personnel.

En effet, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le maire doit présenter un rapport qui comporte des données relatives à la structure et l'évolution des effectifs, et des dépenses de personnel. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 vient préciser le contenu de ce rapport construit en deux parties :

- La première indique la situation des effectifs et des dépenses au 31/12/2024,
- La seconde porte sur les prévisions 2025 concernant ces mêmes indicateurs.

I – STRUCTURATION DES EFFECTIFS

- Evolution de la répartition des agents titulaires et contractuels sur emplois permanents au 31/12

Statut	2021		2022		2023		2024	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Fonctionnaires	356	73.7	364	75.5	356	72.7	349	69.1
Contractuels	127	26.3	118	24.5	134	27.3	156	30.9
Total général	483	100	482	100	490	100	505	100

Depuis 3 ans, la part de fonctionnaires diminue, s'appliquant en partie par la difficulté de recruter des fonctionnaires.

- Evolution de la répartition des agents titulaires et contractuels par catégorie hiérarchique au 31/12

Catégories	2021		2022		2023		2024	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Catégorie A	34	7	34	7	34	7	41	8
Catégorie B	63	13	77	16	78	16	81	16
Catégorie C	386	80	371	77	378	77	383	76
Total général	483	100	482	100	490	100	505	100

La répartition des agents par catégorie reste constante depuis 2021.

- **Evolution des effectifs par filière**

Filières	2021	2022	2023	2024
	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre
Filière administrative	112	112	108	109
Filière technique	179	181	186	194
Filière sportive	14	10	15	15
Filière culturelle	26	25	25	26
Filière sociale / médico-sociale	43	42	39	38
Filière animation	105	108	113	118
Filière police municipale	4	4	4	5
Total général	483	482	490	505

L'augmentation d'effectif la plus importante se situe au niveau des filières technique et d'animation. Elle est essentiellement due à l'ouverture d'une nouvelle école et de classes supplémentaires.

II – TEMPS DE TRAVAIL

- **Mise en place des 1607 heures**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des agents de la collectivité travaille 1607 heures conformément à la réglementation.

Trois groupes d'agents disposent d'une annualisation du temps de travail : les agents polyvalents des écoles (agents de restauration et entretien), les ATSEM et les animateurs.

Pour les autres services, 4 cycles horaires sont possibles :

- cycle horaire de 35h ne générant pas de RTT (CDD de remplacement < 1 an),
- cycle horaire de 36h générant 6 RTT,
- cycle horaire de 37h générant 12 RTT,
- cycle horaire de 39h générant 23 RTT.

- **Poursuite de la mise en place du télétravail**

Le télétravail a été instauré en 2022.

Les agents ont la possibilité de télétravailler 1 jour par semaine ou 4 jours dans le mois. Une indemnité journalière leur est versée par jour de télétravail.

Ce dispositif, plébiscité par les agents, permet un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

- **Evolution des heures complémentaires et supplémentaires effectuées**

Filières	2022			2023			2024		
	Nbre Heures compl.	Nbre Heures sup	Total	Nbre Heures compl.	Nbre Heures sup	Total	Nbre Heures compl.	Nbre Heures sup	Total
Administrative	188	1265	1453	96	358	454	227	1015	1242
Technique	4885	2607	7492	2470	1962	4432	2029	1753	3782
Sportive	68	122	190	0	8	8	22	26	48
Culturelle	43	267	310	30	249	279	37	3	40
Sociale / médico-sociale	5	24	29	5	21	26	0	45	45
Animation	452	1525	1977	2462	370	2832	3443	2087	5529
Police municipale et ASVP	20	149	169	0	107	107	0	238	238
TOTAL	5661	5959	11620	5063	3075	8138	5758	5167	10925

Les heures supplémentaires et complémentaires ont significativement augmenté. Ceci s'explique en partie par l'organisation de trois scrutins électoraux en 2024 et la rémunération des agents recenseurs fonctionnaires.

III- DEPENSES DE FORMATION

Organismes de formation		Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024
CNFPT (cotisation annuelle obligatoire)	Chapitre 012	101 991	111 437	116 770
Autres organismes	Chapitre 011	29 008	41 011	64 700
TOTAL		130 999	152 448	181 470

En 2024, la Ville a consacré 181 470 € pour la formation de ses agents, dont 64 700 € en complément de la cotisation obligatoire au CNFPT de 1 %. La dépense moyenne annuelle de formation par agent est de **359 €**.

Depuis 2022, le budget formation est de 45 000 €. En 2024, celui-ci a largement été dépassé. La Ville souhaite poursuivre sa volonté de former ses agents notamment dans les domaines suivants :

- le management,
- la formation des agents des écoles et des crèches (1ers secours, gestes et postures),
- les compétences liées aux connaissances de base et à la sécurité des agents (CACES, SST, formations obligatoires PM, Habilitations électrique...).

La collectivité privilégie les formations organisées par le CNFPT, car déjà financées par la cotisation obligatoire, et laisse ainsi la possibilité de recourir à d'autres organismes pour des formations spécifiques.

IV - DEPENSES D'ACTION SOCIALE

Actions sociales	2022		2023		2024	
	Nombre d'agents concernés	Montant versé	Nombre d'agents concernés	Montant versé	Nombre d'agents concernés	Montant versé
Participation frais de séjours enfants en centre de loisirs, vacances, enfant handicapé	25	11 565	31	18 475	40	22 786
Primes retraite	11	37 622	10	32 955	12	37 165
Participation mutuelle Santé	246	95 506	278	95 433	260	108 221
Participation mutuelle Prévoyance	259	42 889	267	43 406	252	42 609
Participation Transport – forfait mobilité durable	120	24 281	141	33 734	163	50 903
TOTAL		211 863 €		224 003 €		261 684 €

Le nombre de bénéficiaires a augmenté en 2024.

Le montant par prestations reste le même à l'exception de la participation transport qui a augmenté au 1^{er} septembre 2023 de 50 % à 75 %.

En 2024, le montant de la participation à la complémentaire santé a augmenté pour compenser l'augmentation des tarifs.

V – EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS EN 2025

- Départs prévisibles en 2025 qui ne seront pas remplacés

Motif de départ	A	B	C	Gains
Disponibilité				
Retraite normale			1	12 200€
Retraite pour invalidité			5	50 000€
Mutation / Détachement			0	
Tous motifs	0	0	6	62 200€

En 2025, 6 agents vont quitter la collectivité et ne vont pas être remplacés ce qui permettra de diminuer les charges de personnel.

- Recrutements prévisionnels en 2025 : Création d'emplois

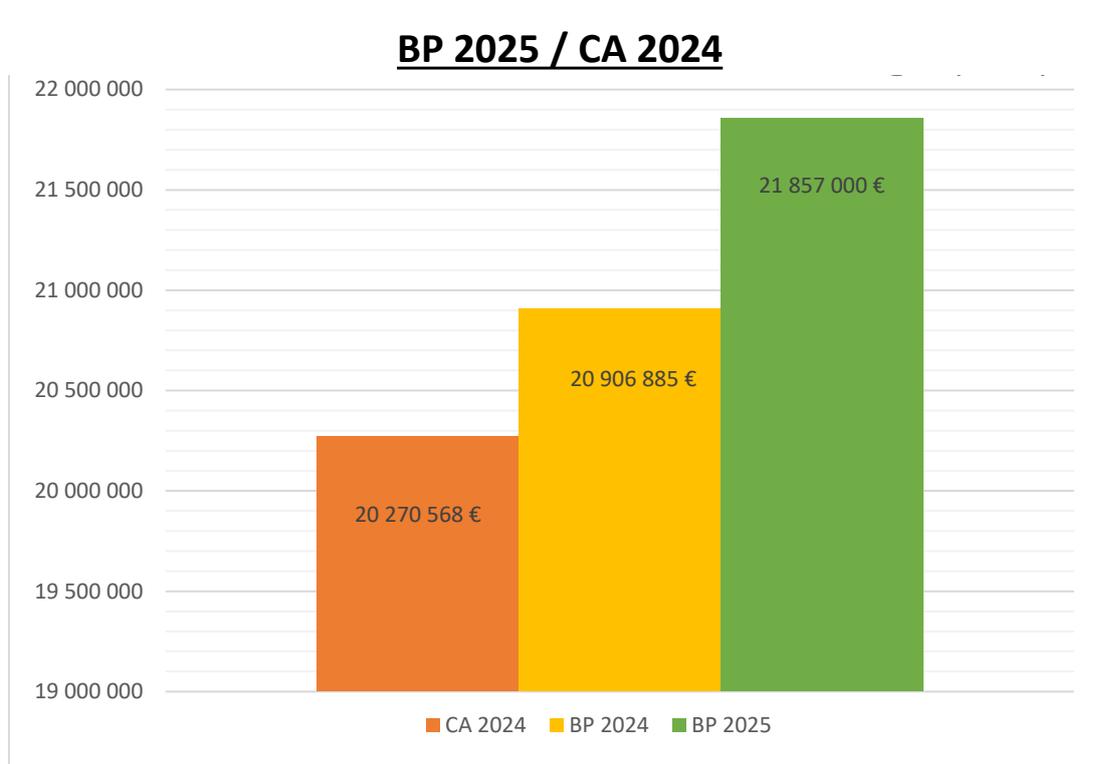
Secteur d'activité	A	B	C	Coût
1 PM			1	32 000€
1 Responsable MMM	1			57 000€
Ouverture de classes			3	36 000€
TOTAL	1		4	125 000€

L'administration fait en effet le choix de renforcer son équipe de Police Municipale et de recruter un responsable de la Maison Municipale de la Musique qui se consacrera entièrement à ces fonctions.

Dans les écoles, l'ouverture de classes à la rentrée scolaire 2025 entrainera le recrutement d'un agent d'entretien et deux animateurs.

VI – EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL BP 2025 / CA 2024

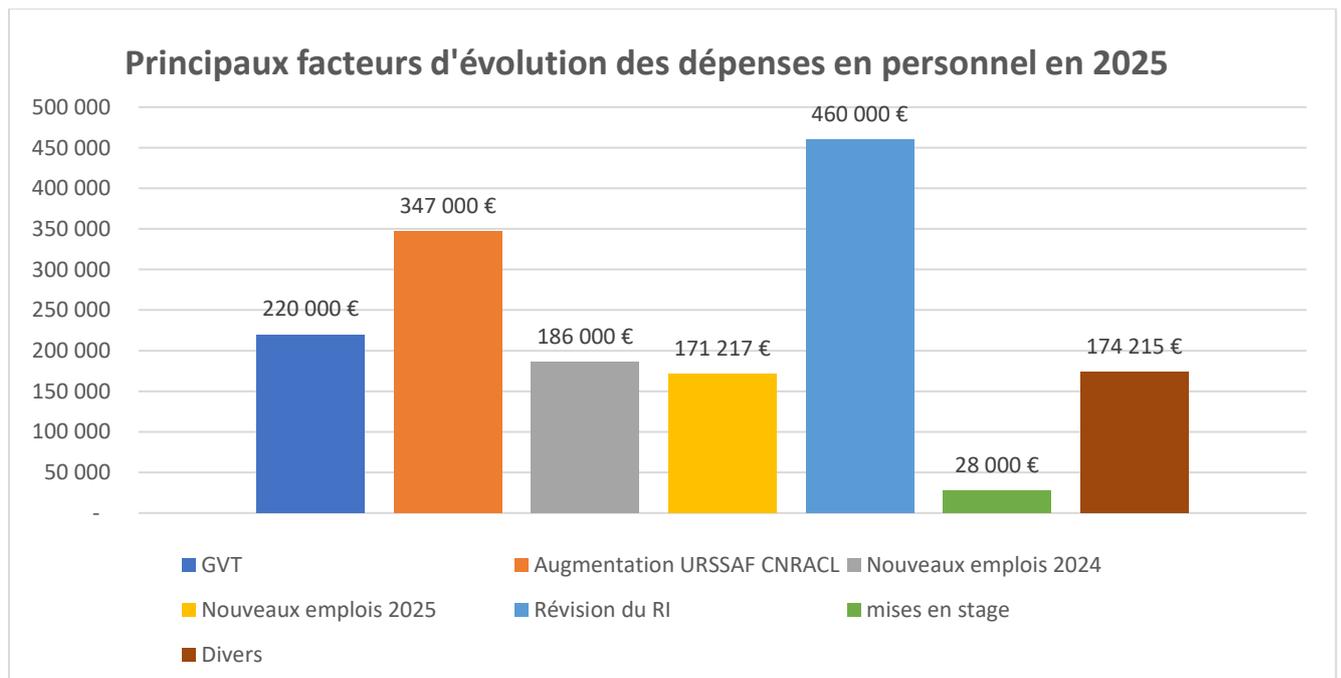
- **Détail des écarts BP 2025 / CA 2024**



L'évolution prévue des dépenses de personnel pour 2025 s'élève à + 1 586 432 € soit une augmentation de 7,83 % par rapport au Compte Administratif 2024.

En comparaison du BP 2024, le BP 2025 augmente de 950 115 €, soit 4,54 %.

Cette forte augmentation se justifie par plusieurs facteurs.



La masse salariale prévue pour 2025 est fortement impactée par les mesures imposées par l'Etat, telles que l'augmentation de l'URSSAF (1 point) et de la CNRACL (3 points) qui représente 21,9 % de l'augmentation totale, soit 347 000 €.

La création de nouveaux emplois due à de nouveaux besoins en 2024 et en 2025 représente 22,5 % de l'augmentation, soit 357 217 €. Il s'agit de l'ouverture de classes à la rentrée de septembre 2024 et celles prévues pour la rentrée 2025. Il y a également le recrutement d'un Policier municipal et d'un responsable de la Maison Municipale de la Musique Jean Wiener.

Les deux autres facteurs qui impactent fortement la masse salariale 2025 sont la GVT (*Glissement Vieillesse Technicité : avancements d'échelon, de grade, promotion interne, prime retraite, remplacement*) pour 220 000 € (13,9 %) et la révision du RIFSEEP 460 000€ (29 %).

Les mises en stage, l'augmentation de la prise en charge des abonnements de transport, le versement d'indemnités chômage, l'augmentation du nombre d'agents éligibles au versement mobilité, l'indemnité télétravail, ainsi que l'augmentation du taux de cotisation pour les accidents de travail participent également à l'augmentation de la masse salariale.

Conclusion évolution du chapitre 012

Le BP 2025 (21 857 000 €) augmente de 1 586 432 €, soit 7,83 % par rapport au CA 2024 et de 950 115 €, soit 4,54 % par rapport au BP 2024.

Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des cotisations URSSAF et CNRACL, à la revalorisation du RIFSEEP, ainsi qu'à la création d'emplois permanents pour accompagner de nouveaux besoins et projets.

VII – Etat annuel de l'ensemble des indemnités des élus de la Ville de Bègles - 2024

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Au titre de l'année 2024 :

Nom et prénom des élus	Qualité	Indemnités Ville de Bègles (€)	Indemnités Autres mandats (€)
BAGATE Christian	Conseiller municipal	2 180,16	13 728,60
BAUDRAIS Christelle	Adjointe au Maire	13 755,36	
BENJELLOUN-MACALLI Nadia	Adjointe au Maire	13 755,36	
BENKHELOUF Idriss	Conseiller municipal délégué	3 467,52	
BOIVINET Vincent	Adjoint au Maire	13 755,36	
CABRERA Fabienne	Adjointe au Maire	13 755,36	
CAMI Catherine	Adjointe au Maire	13 755,36	
CHAUVET Marc	Adjoint au Maire	13 755,36	
CHEBANT Kewar	Conseiller municipal délégué	3 467,52	
COHEN-LANGLAIS Amélie	Adjointe au Maire	13 755,36	
CORNACCHIARI Typhaine	Conseillère municipale déléguée	3 467,52	13 728,60
D'ANCONA Benoît	Conseiller municipal délégué	3 467,52	
DA COSTA Fabienne	Conseillère municipale	2 180,16	
DARCOS Florian	Conseiller municipal délégué	8 311,44	
DESBATS Aurélien	Conseiller municipal délégué	3 467,52	
DESVALOIS Laure	Conseillère municipale déléguée	3 467,52	
ENNAJHI Nabil	Conseiller municipal délégué	5 776,08	
FEDOU Xavier Marie	Adjoint au Maire	13 755,36	

GOUDICHAUD Olivier	Adjoint au Maire	13 755,36	
GUEYE Seynabou	Conseillère municipale	2 180,16	
HADH-ABDELKADER Sadia	Conseillère municipale déléguée	3 467,52	
JAMET-DIEZ Bénédicte	Adjointe au Maire	13 755,36	
JAN Guénolé	Conseiller municipal délégué	5 776,08	
JEANNOT Sylvaine	Conseillère municipale déléguée	3 467,52	
LABADIE Pascal	Conseiller municipal délégué	8 311,44	
LUCBERNET Edwige	Adjointe au Maire	13 755,36	
MICHRAFY Mohammed	Conseiller municipal	2 180,16	
OUALLET Pierre	Adjoint au Maire	13 755,36	
PEREIRA DIAS Alexandre	Conseiller municipal	2 180,16	
PIROTH Marie-Laure	Conseillère municipale déléguée	5 776,08	
RAYNAUD Jacques	Conseiller municipal délégué	3 467,52	37 753,80
ROSSIGNOL PUECH Clément	Maire	60 918,24	31 085,64
TARIS Isabelle	Conseillère municipale déléguée	3 467,52	34 321,68
TEURLAY NICOT Isabelle	Conseillère municipale	2 180,16	
THOMAS Christophe	Conseiller municipal	2 180,16	

Les indemnités des élus liquidées en 2024 sont les suivantes :

		Mandaté 2024
65311	Indemnités	306 771 €
65313	Cotisations de retraite	33 013 €
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	21 786 €
65315	Formation	3 098 €
653172	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0 €



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BP 2025



MON VILLAGE URBAIN



mairie-begles.fr

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 :

Elaboration du Budget
dans un contexte
budgétaire et politique
inédit.

01



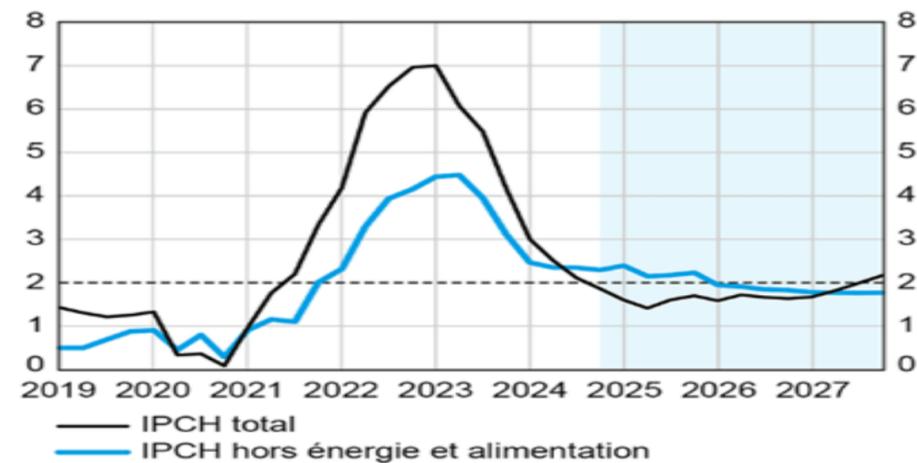
- 1.1 Le Contexte national
- 1.2 Récapitulatif des impacts pour la Ville des nouvelles mesures gouvernementales

1 Le Contexte national

1.1 Elaboration du Budget 2025 dans un contexte budgétaire inédit et une économie nationale dégradée.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Croissance

1,1% en 2025 comme en 2024 (estimation BDF 0,9 %)

Déficit public

6,1 % du PIB en 2024 / 5,2 % du PIB cible en 2025

Taux endettement

112,9 % du PIB pour 2024 / 114,7 % du PIB pour 2025

Inflation

1,8% en 2024 et 1,6% en 2025

Montant des dépenses publiques

56,8 % du PIB en 2024 / 56,4% du PIB en 2025

1.2 Récapitulatif des impacts pour la ville des nouvelles mesures gouvernementales

<i>Des dépenses de fonctionnement supplémentaires</i>		
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3 points par an sur 4 ans avec effet cumulatif	+ 260 K€ en 2025 + 1,15 M€ entre 2024 et 2028	
- Augmentation d'un point du taux de cotisation URSSAF	+ 87 K€ en 2025	
- Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) = contribution de la ville au déficit public	+ 124 K€	<i>Estimation en cours de confirmation</i>
=> TOTAL sur 2025	+ 471 K€	
<i>Des recettes de fonctionnement en baisse</i>		
- Dotation forfaitaire	- 110 K€/an.	<i>En baisse au regard de la péréquation nationale prenant en compte la richesse fiscale et l'évolution de la population (écrêtement)</i>
- Dotation de Solidarité Métropolitaine	- 85 K€ en 2025 par rapport à 2024	<i>En baisse car montant indexé sur les ressources de Bordeaux Métropole elle-même touchée pour le PLF</i>
- Suppression du soutien de l'Etat au périscolaire	-133 K€ à partir de 2026.	
=> TOTAL	-195 K€ en 2025 -240 K€/an minimum à partir de 2026	
<i>Des recettes d'investissement en baisse</i>		
- Baisse de l'accompagnement financier de nos partenaires (Etat, Région, Département) eux aussi impactés par le PLF		
- Taxe d'aménagement (TA) : retard de traitement des données par la DGFIP entraînant une moindre recette de 97 K€ en 2025 (un rattrapage de la perception de cette taxe devrait être effectué sur les exercices ultérieurs).		

 **Le ROB a été élaboré sur la base de données non définitives avant le vote du PLF.**

LE BUDGET 2025

02



- 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement
- 2.3 Les recettes réelles d'investissement
- 2.4 Les dépenses réelles d'investissement

2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

POINTS CLES



Une fiscalité dynamique malgré des taux figés et des valeurs locatives faibles.

Les produits de la fiscalité (29,1M€) : générés par la dynamique des bases qui comprennent l'augmentation liée à l'inflation (1.7%) des valeurs locatives cadastrales mais également la variation physique des bases (1.5% en moyenne).



DMTO : Anticipation d'une timide reprise des droits de mutations à titre onéreux : 1,3M€ : Après 2 années exceptionnelles en 2021 et 2022, baisse amorcée en 2023 et confirmée en 2024 (-24%).



Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en légère baisse malgré une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine : 3,36M€

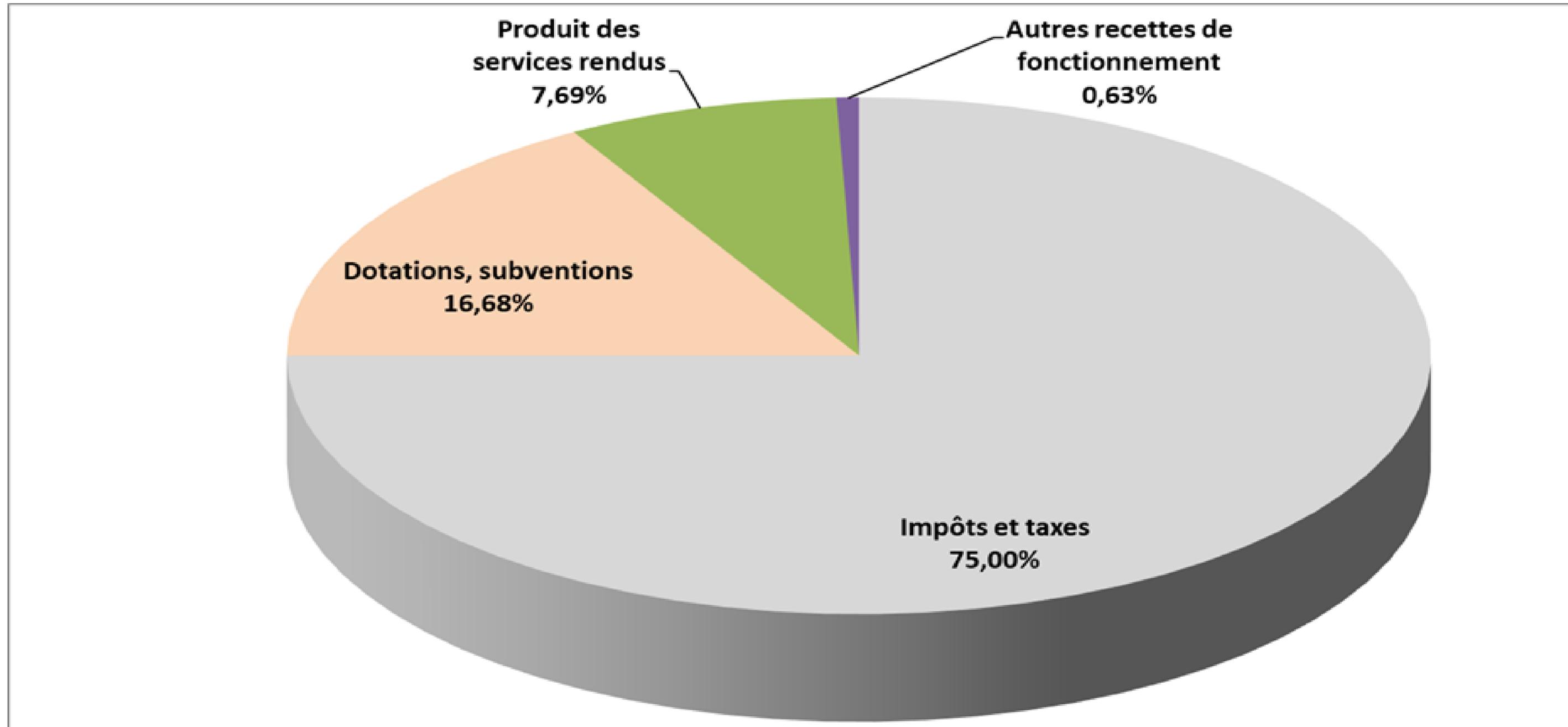


Les produits des services en augmentation : 3,3M€

Plus de vente de prestations (nombre de repas servis...)

Dans le cadre d'une première revue des tarifs, une indexation sur le taux de l'inflation a été instaurée au cours de l'année 2024 pour certains de ces services, générant une recette supplémentaire estimée à 60 K€/an (sur la base d'une inflation à 1.7%).

PART DES RECETTES PAR POSTES (CHAPITRES) SUR LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors résultat reporté)



2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POINTS CLES



Charges à caractère général en nette régression : 6,3 M€

(Effort des services/Régression des coûts de l'énergie/Taux d'inflation en baisse : 1,6% en 2025)



Un soutien continu en faveur du secteur associatif (+ de 2.41M€) et des établissements publics (CCAS, CENSO : 2,23M€).



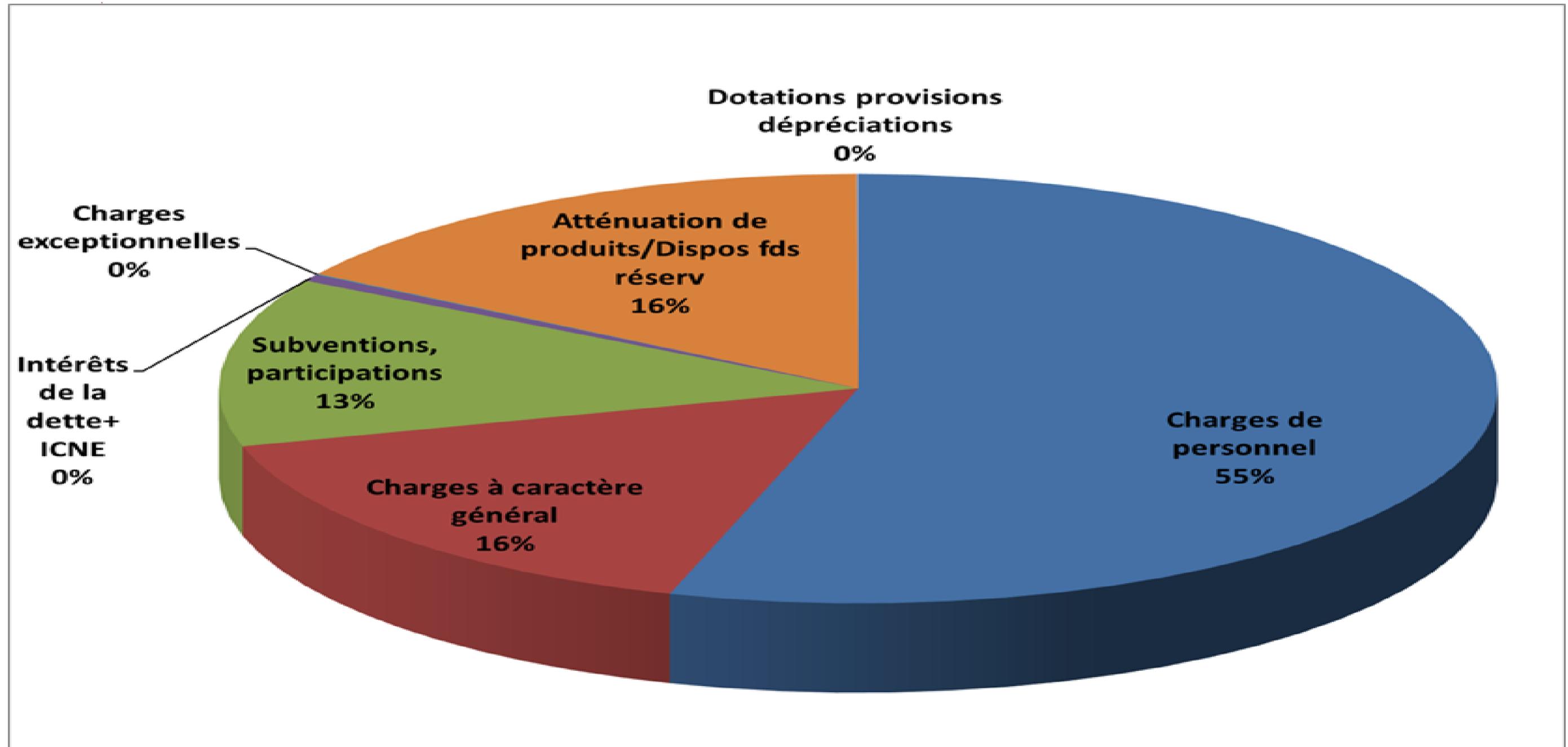
Des dépenses de personnel dont la hausse est contenue par de nouvelles lignes directrices : 21,8M€



Un endettement maîtrisé : frais financiers 2025 : 0.21M€

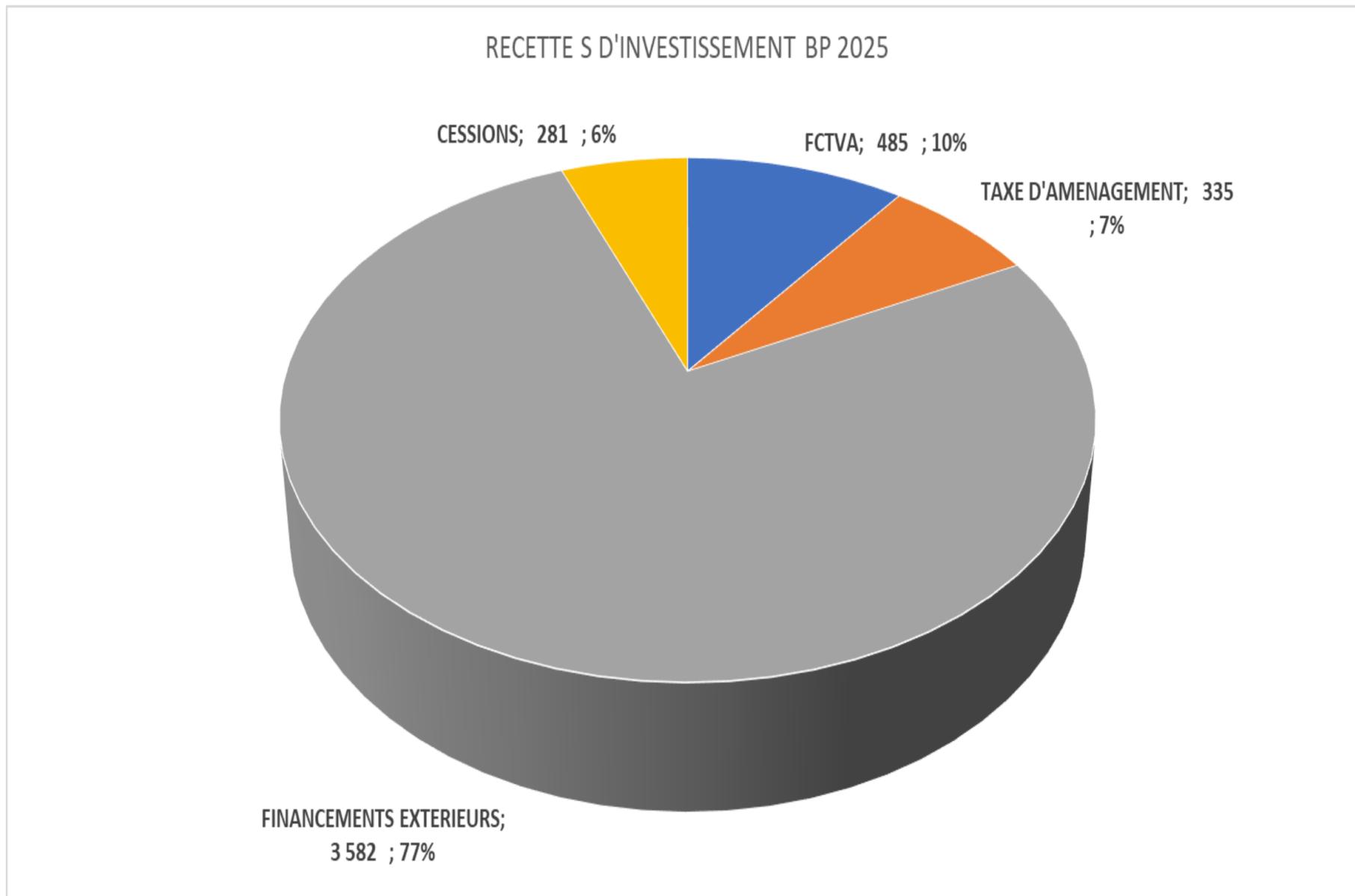
2.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PART DES DEPENSES PAR POSTES (CHAPITRES) SUR LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



2.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour 2025, leur montant est estimé à **4,7 M€** et correspond :



en M€

	BP 2025
FINANCEMENTS PROJETS DE MANDATS	3,582
TAXE D'AMENGAGEMENT	0,335
FCTVA	0,485
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,281
TOTAL	4,683

2.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : LA DETTE



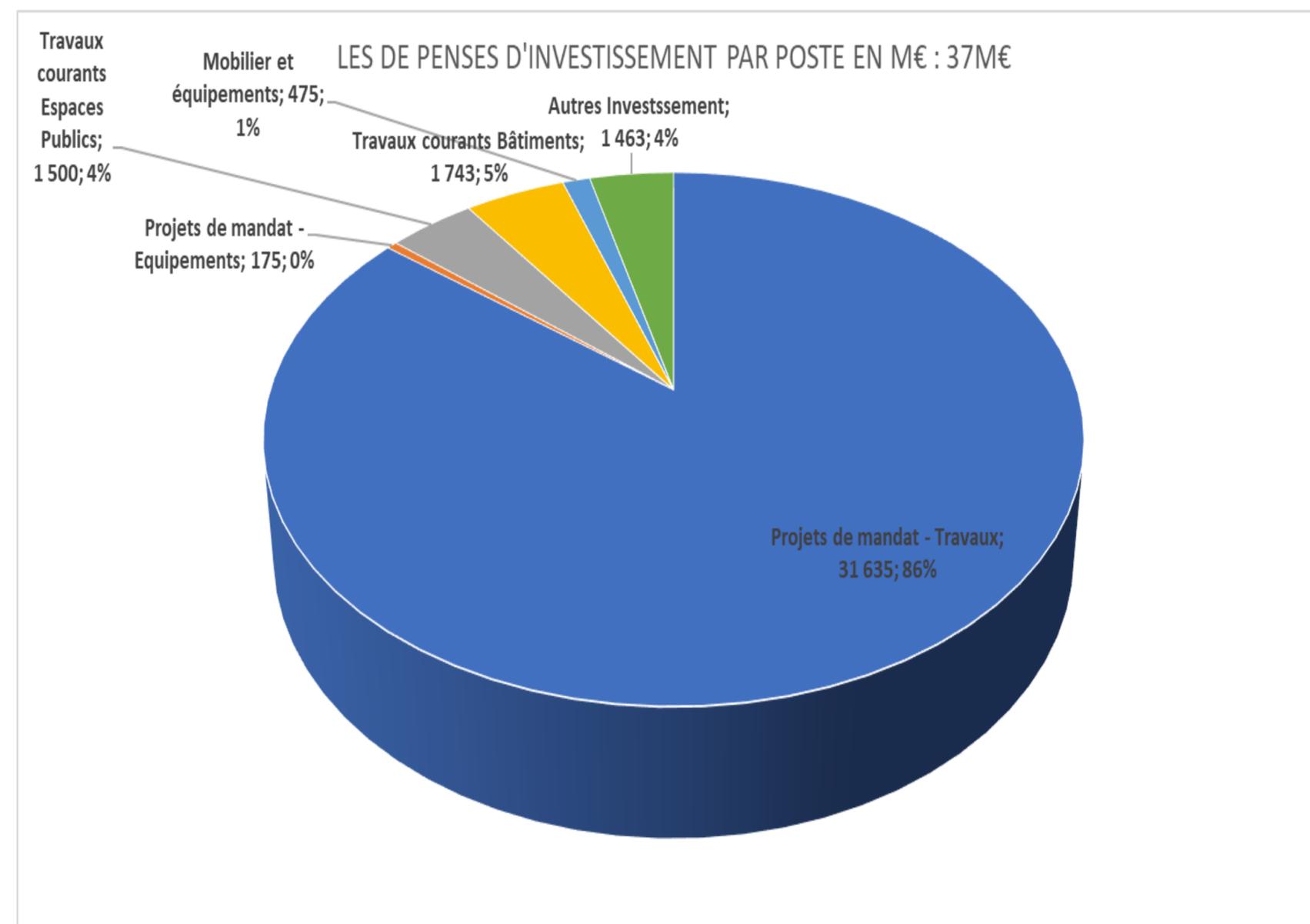
Pour pouvoir financer son programme d'investissement, la Ville de Bègles complète son autofinancement propre, par l'inscription d'un **emprunt d'équilibre d'un peu plus de 16 M€ auquel vient s'ajouter celui de 6 M€ qui n'a pas été mobilisé en 2024** et dont le contrat est reporté sur cet exercice.

Les consultations qui seront menées auprès des différents prêteurs seront ajustées en fonction du besoin d'emprunt réellement nécessaire.

2.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2025 s'élèvent à presque 32,5 M€ (hors reports)

En K€	Reports 2024	BP 2025 sans reports	BP 2025 avec reports
Projets de mandat - Travaux	3 138	28 497	31 635
Projets de mandat - Equipements	15	161	175
Travaux courants Espaces Publics	789	711	1 500
Travaux courants Bâtiments	444	1 299	1 743
Mobilier et équipements	142	333	475
Autres Investissement	12	1 451	1 463
<i>ACE, Sub Euratlantique, acquisitions</i>			
TOTAL	4 540	32 451	36 991



2.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les projets structurants de mandat

Politique	Libellé	en K€		
		Reports 2024 sur 2025	BP 2025	Coût total du projet
EDUCATION	Création Groupe Scolaire Prévert	1	15 021	19 700
	Joliot Curie : Rénovation de l'école Elémentaire - Suite	11	1 520	3 409
	Gambetta : Transformation des logements de fonction en pôle administratif	18	123	798
	Nouvelle école Malala Yousafzai	1 778	158	2 548
	Extension du restaurant scolaire Buisson	58	-	1 180
	Plan Végétalisation cours d'école - SEMBAT	20	-	173
	Plan Végétalisation cours d'école - LANGEVIN	31	-	205
	Autres végétalisation cours d'école	41	45	286
ALIMENTATION	Nouvelle cuisine centrale municipale	1	7 700	9 600
SPORT	Gymnase polyvalent	150	1 845	6 470
	Musée de la Création Franche et son auditorium	300	361	1 603
ESPACE PUBLIC	Parc Sœurs de la Charité	143	1 000	3 375
	Plan mobilité	-	20	40
	Plan végétalisation	7	60	564
	Végétalisation Parvis Gambetta	34	-	223
	Espace Public des Terres Neuves	34	-	784
	Parc de la Maye de Bernet	-	217	217
ENERGIE-PATRIMOINE (décret tertiaire)	Plan Energie : Photovoltaïque	-	90	712
	Plan Energie : Actions de Performance Energétique (APE) sur les systèmes et les bâtiments	509	337	2 423
TOTAL		3 138	28 497	54 310

2.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Autres dépenses d'investissement

EN k€	BP2024	CA2024	BP2025
ACI	888	881	898
Subvention Bordeaux Euratlantique	460	460	453
Autres subventions d'équipement versées	10	9	10
Subvention ZAC route de toulouse	-	-	-
Acquisitions	185	408	66
Adhésion AFL	-	24	24
TOTAL	1 543	1 782	1 451

Prospective

03 B

- 3.1 Recettes de fonctionnement pluriannuelles
- 3.2 Dépenses de fonctionnement pluriannuelles
- 3.3 Recettes d'investissement pluriannuelles
- 3.4 Dépenses d'investissement pluriannuelles
- 3.5 Evolution des indicateurs financiers

3.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLES

Les hypothèses retenues pour l'établissement de cette prospective :

- Bases fiscales : 1,7 % Inflation et 1,5 % en moyenne variation physique
- Quasi-stabilité de la TLPE
- DMTO (droits de mutation à titre onéreux) : application du taux d'inflation
- Tassement de la DGF
- DSM indexée sur les ressources de Bordeaux Métropole
- Légère augmentation des compensations fiscales (40 K€/an) en lien avec l'évolution de la fiscalité perçue

Recettes en M€	2026	2027	2028	2029
Recettes de gestion déduction de l'attribution de compensation	39,11	40,32	41,47	42,66
Produit de la fiscalité directe	29,95	30,83	31,77	32,76
Attribution de compensation	-6,27	-6,28	-6,29	-6,29
TLPE	0,34	0,35	0,36	0,36
DMTO	1,34	1,42	1,5	1,59
Autres produits de fiscalité	0,67	0,68	0,69	0,70
DSM	1,56	1,57	1,59	1,60
Compensations fiscales	1,01	1,04	1,07	1,10
DGF : Dotation forfaitaire	2,21	2,11	2,00	1,87
DSU (Dotation Solidarité Urbaine)	1,01	1,04	1,08	1,12
DNP (Dotation Nationale Péréquation)	0,09	0,04	0,00	0,00
Autres participations	2,94	3,00	3,04	3,06
Autres facturations	3,89	4,16	4,25	4,37
Autres recettes de gestion et exceptionnelles	0,38	0,39	0,39	0,40

3.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLES

Les hypothèses retenues pour l'établissement de cette prospective :

- **Hausse des dépenses de personnel :**
 - Effet volume en lien notamment avec les projets structurants de mandat (Exemple Ecole Prévert)
 - Hors effet volume : augmentation taux cotisation CNRACL (3 points par an sur 4 ans) et de la mutuelle Prévoyance (prise en charge de 50 % de la cotisation pour les agents à partir de 2026)
- **Evolution des charges à caractère général** selon l'inflation, excepté pour les dépenses alimentaires (+ 4 %) compte tenu de la dynamique de population attendue mais contenue au regard des efforts sur le gaspillage alimentaire.
- **Baisse des dépenses d'énergie** : (baisse des tarifs, efforts de réduction des consommations)
- **Subventions aux associations** contenues à 2,5 M€/an
- **Subventions aux établissements publics** : évolution à la hausse en fonction de leurs charges incompressibles de personnel
- **ACF (Attribution de compensation de fonctionnement)** : hausse corrélée aux révisions de niveau de service en fonction des effets induits de fonctionnement des projets de mandat).

Dépenses en M€	2026	2027	2028	2029
Dépenses de gestion (Hors Attribution de compensation)	35,08	35,85	36,88	37,39
Charges à caractère général	6,36	6,36	6,65	6,8
Charges de personnel	23,09	23,75	24,39	24,71
Subvention CCAS	1,53	1,59	1,64	1,66
Subvention CENSO	1,02	1,06	1,1	1,11
Subventions versées	2,5	2,5	2,5	2,5
Autres charges de gestion	0,42	0,43	0,44	0,45
Charge exceptionnelles	0,15	0,15	0,15	0,15

3.3 RECETTES D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELLES

	en M€	BP 2025	2026	2027	2028
FINANCEMENTS PROJETS DE MANDATS		3,582	5,702	2,040	1,370
FDAEC		-	-	-	-
TAXE D'AMENAGEMENT		0,335	0,450	0,450	0,450
FCTVA		0,485	1,465	3,284	1,096
CESSION D'IMMOBILISATION		0,281	0,885	-	-
	TOTAL	4,683	8,502	5,774	2,916

- *10,5 M€ de financements extérieurs déjà obtenus depuis le début du mandat et 4 M€ à encore aller chercher (Bordeaux Métropole, DSIL, CAF, ANS, Agence de l'Eau, Département, CEE)*
- *Perte à priori de la Recette FDAEC à partir de 2025 en raison de la situation financière du département*
- *TA (Taxe d'Aménagement) : proportionnelle au montant perçu par Bordeaux Métropole*
- *FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : perception à N+2 sur les dépenses d'équipements réalisées*

3.4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT PLURIANNUELLES

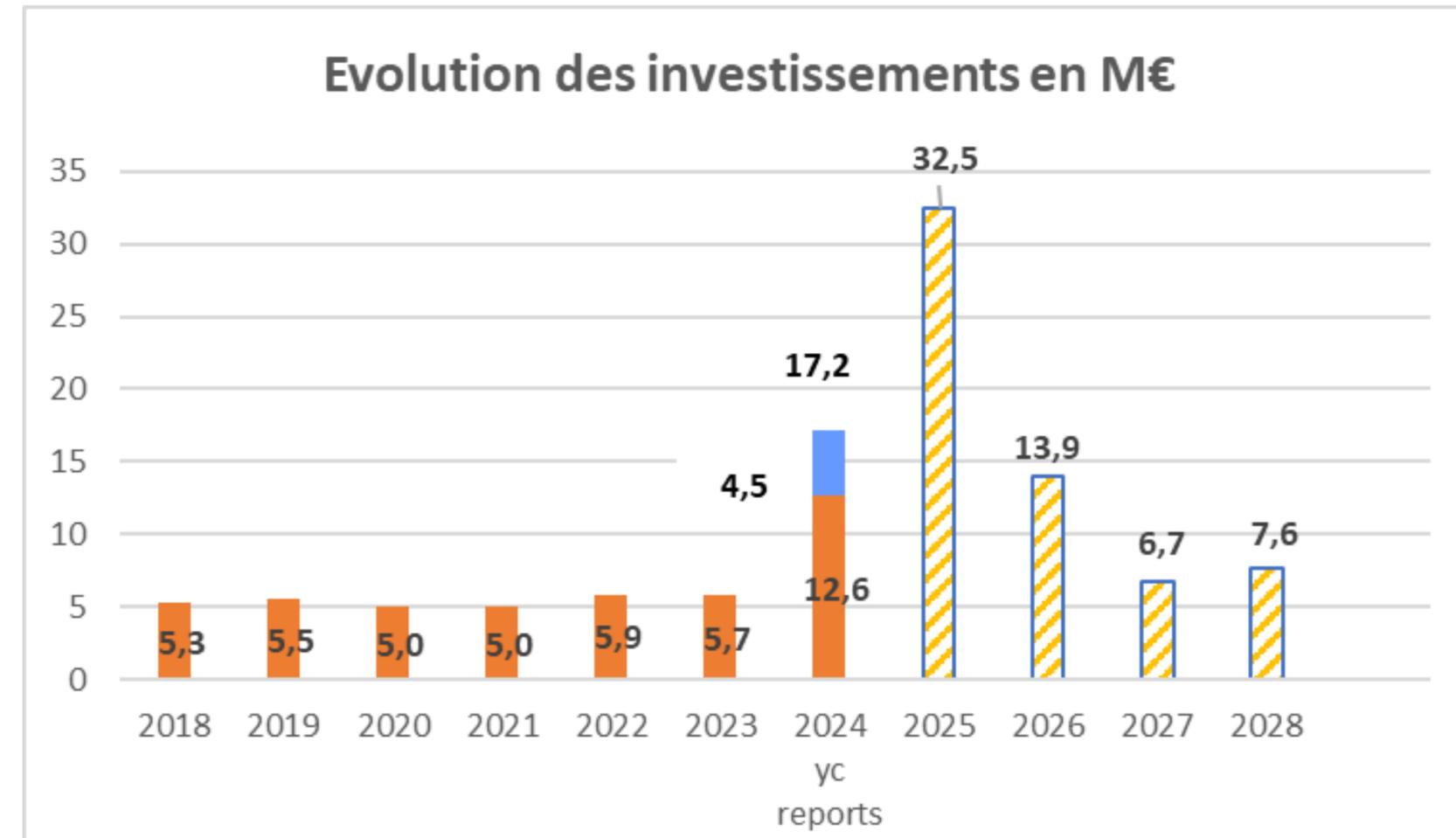
Avec près de 86 M€, l'investissement à Bègles n'aura jamais été aussi important que durant ce mandat de 2020 à 2026.

Projets structurants du mandat : + de 54 M€

- Ecoles : près de 28 M€ investis sur le mandat, dont l'école maternelle Malala Yousafzai et le groupe scolaire Jacques Prévert,
- Nouvelle cuisine municipale et sa cuisine pédagogique : 9,6 M€
- Nouveau complexe sportif polyvalent avec un gymnase et 2 salles sportives : 6,5 M€
- Acquisition et travaux d'aménagement du parc des Sœurs de la Charité et du parc de la Maye de Bernet : 3,6 M€
- Musée de la Création Franche et son auditorium : 1,6 M€
- Actions de performance et de transition énergétiques : 3,1 M€
- Plans aires de jeux et végétalisation des cours d'école et de l'espace public : 2,3 M€.

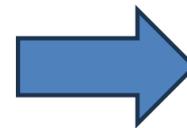
Auxquels s'ajoutent :

- Travaux courants bâtiments : 10,5 M€
- Travaux courants espaces publics : près de 7 M€
- Equipements : près de 3 M€
- Autres investissements (acquisitions, ACI, Euratlantique) : près de 11 M€.

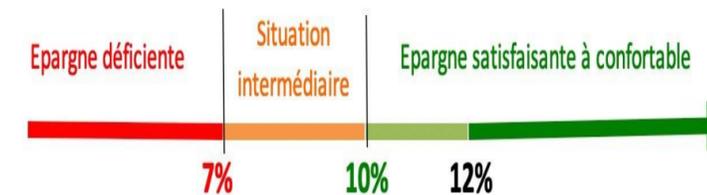
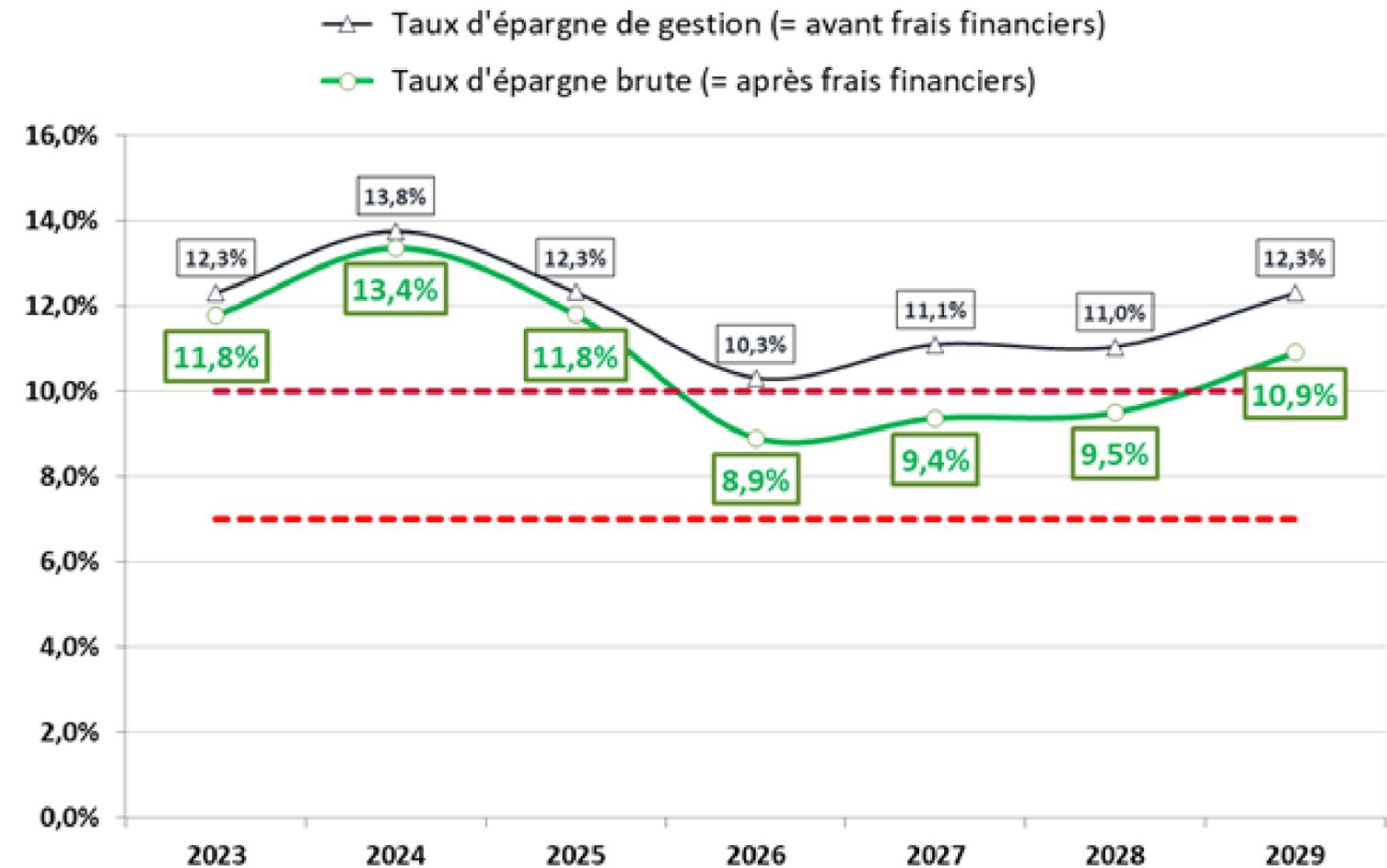


3.5 EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS : Taux d'épargne brute

La Ville adopte volontairement une position prudentielle en maintenant son taux entre le seuil d'alerte à 7 % et le seuil de vigilance à 10 %.

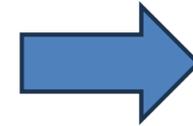


Evolution des taux d'épargne de la Commune de Bègles (en % des RRF)

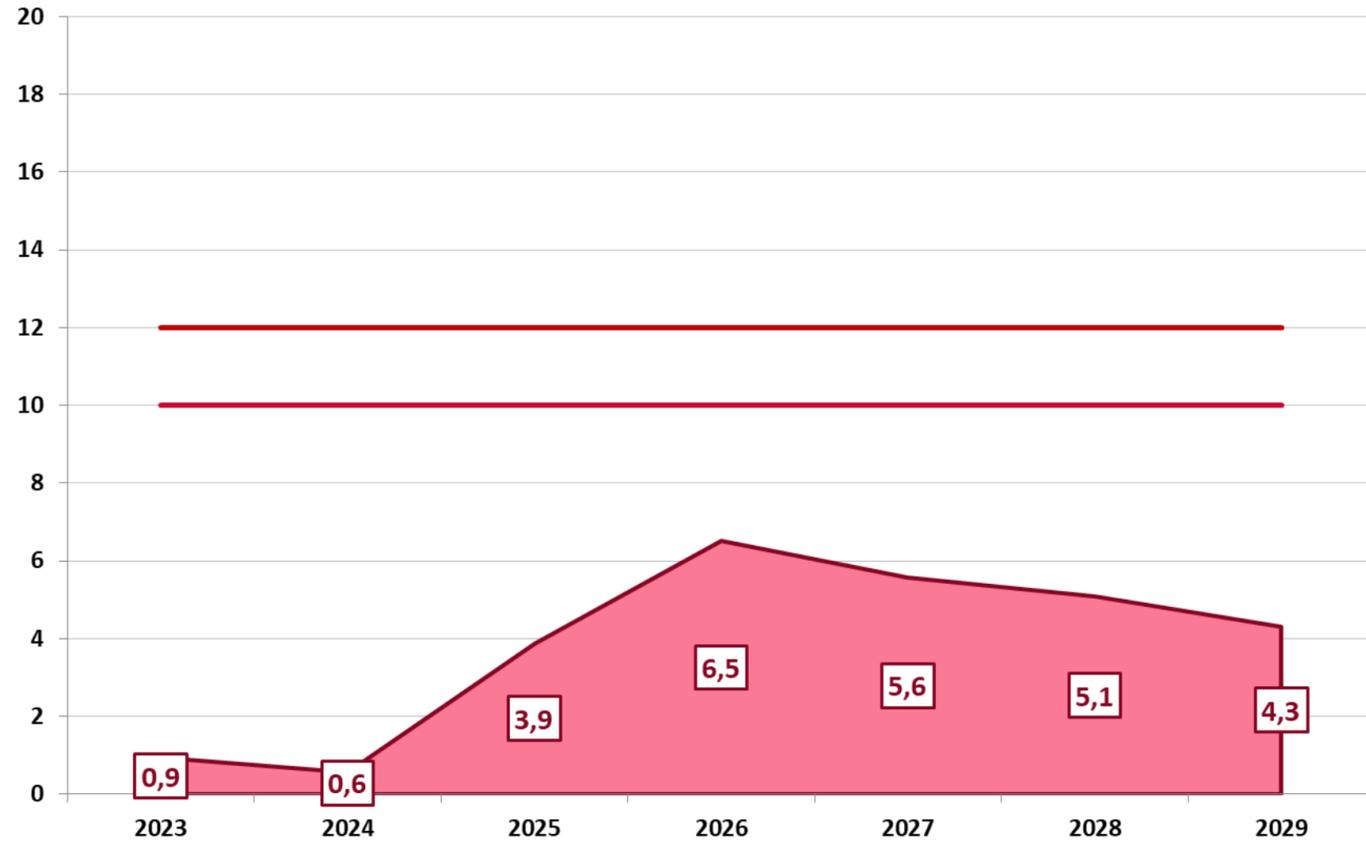


3.5 EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS : Encours de dette et capacité de désendettement

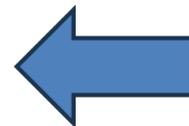
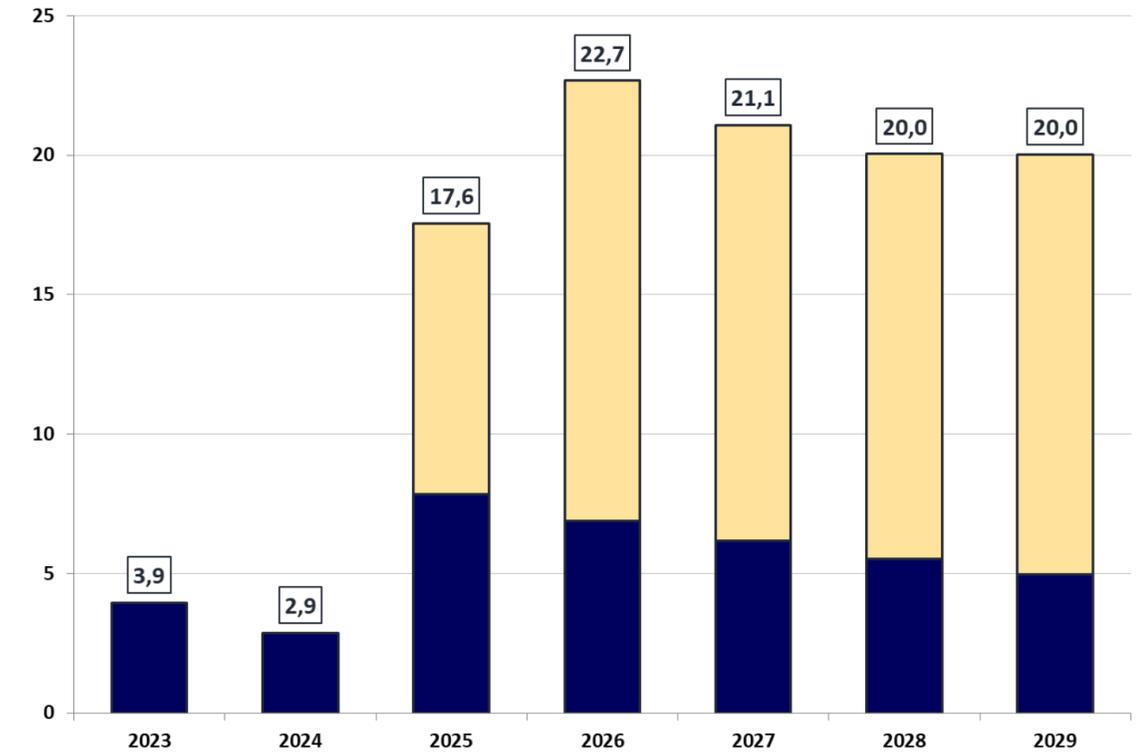
Hausse progressive de l'encours de dette qui plafonnerait à 22.7 M€ en 2026 avant d'atterrir à 20 M€ en fin de période.



Evolution de la capacité de désendettement de la Commune de Bègles (en années)



Dettes au 31/12 de la Commune de Bègles (en M€)



La capacité de désendettement demeure très en dessous du seuil de vigilance de 10 années.



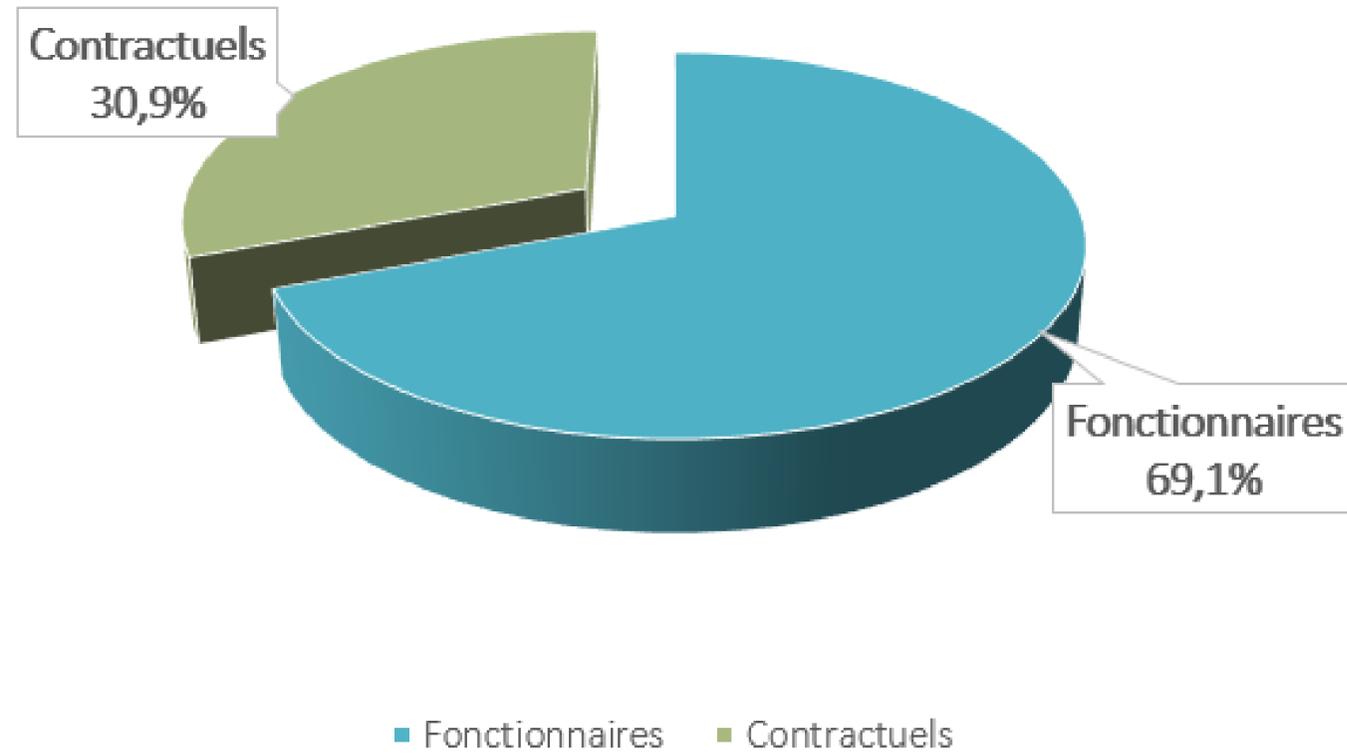
Structure et évolution des effectifs et des dépenses de personnels



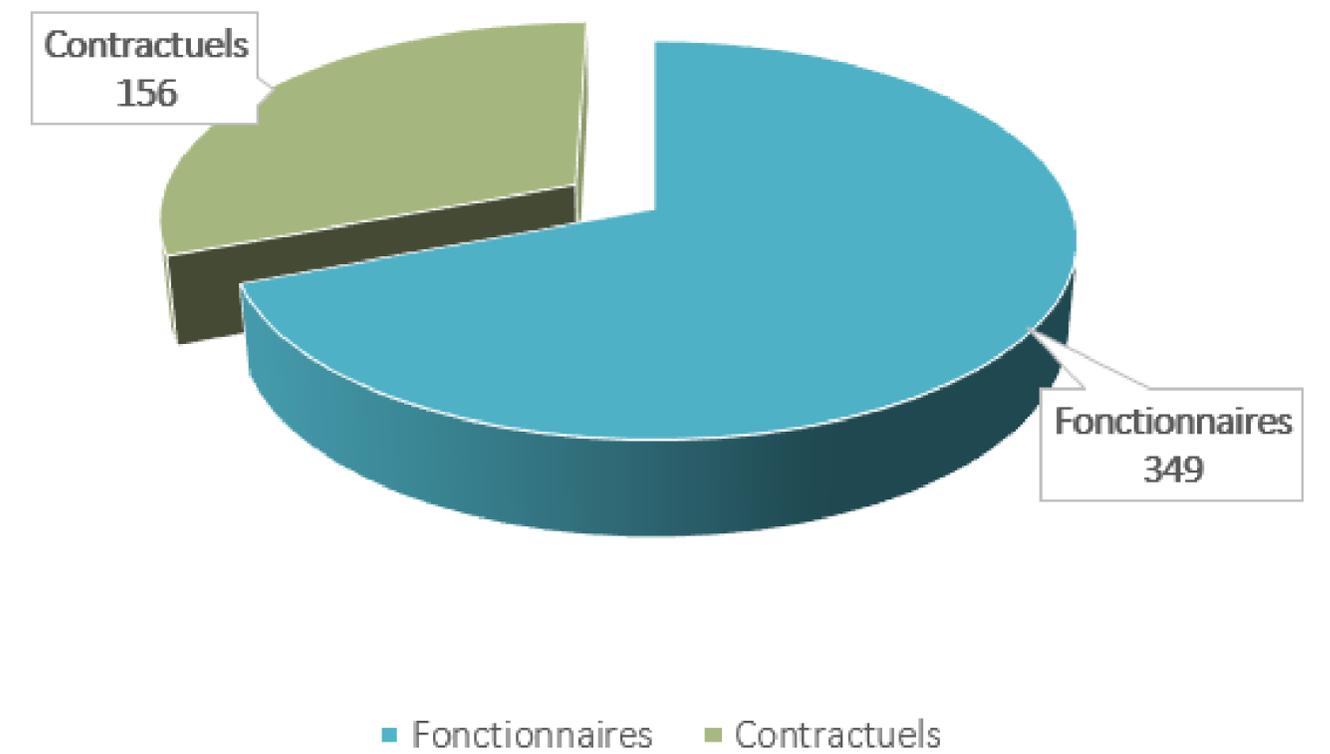
- 4.1 Structure des effectifs au 31/12/2024
- 4.2 Structure des dépenses au 31/12/2024
- 4.3 Formation
- 4.4 Action sociale
- 4.5 Evolution des effectifs
- 4.6 Détail des écarts BP2025 / CA2024

4.1 Structure des effectifs au 31/12/2024

Les effectifs (%)

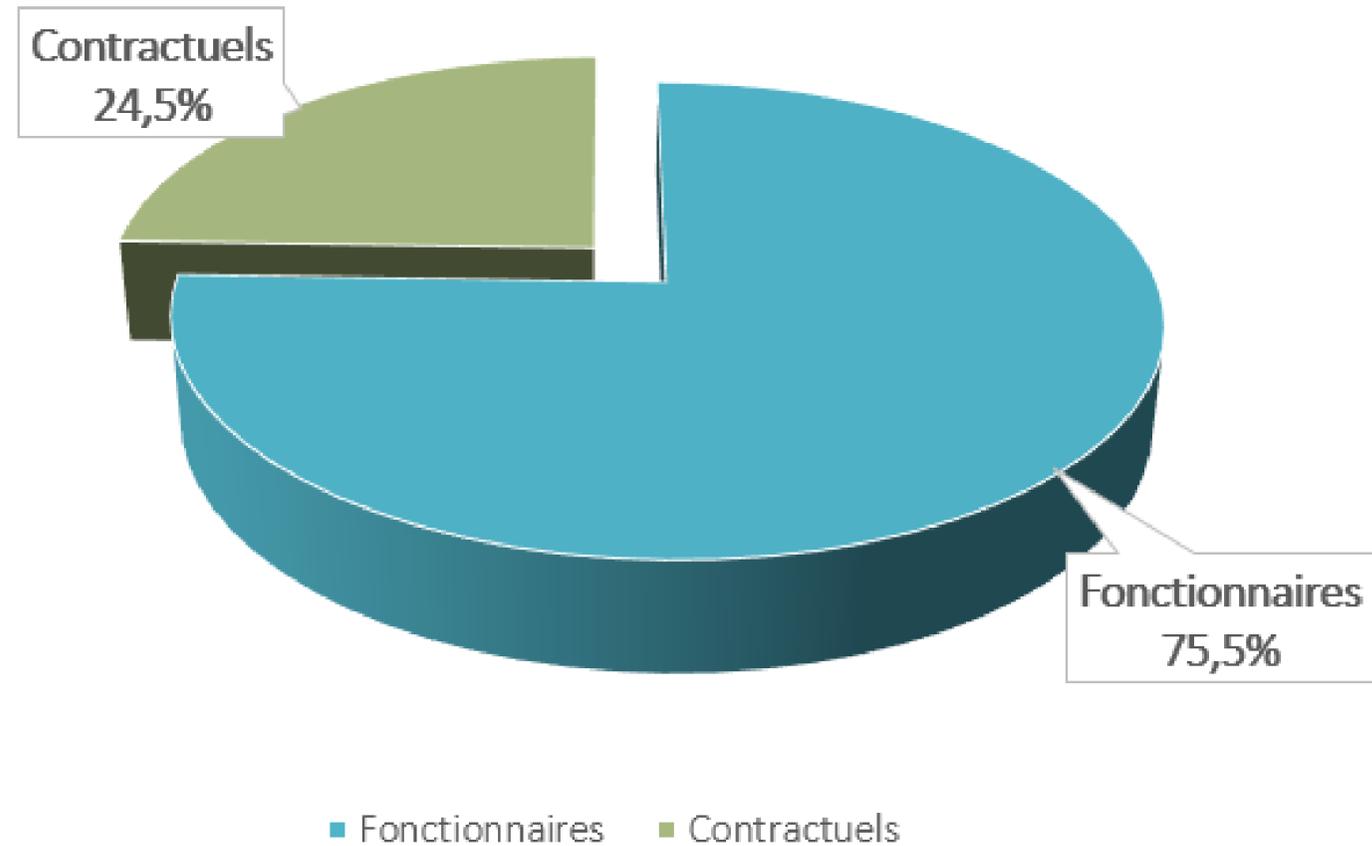


Les effectifs (agents)



4.2 Structure des dépenses au 31/12/2024

Répartition de la rémunération

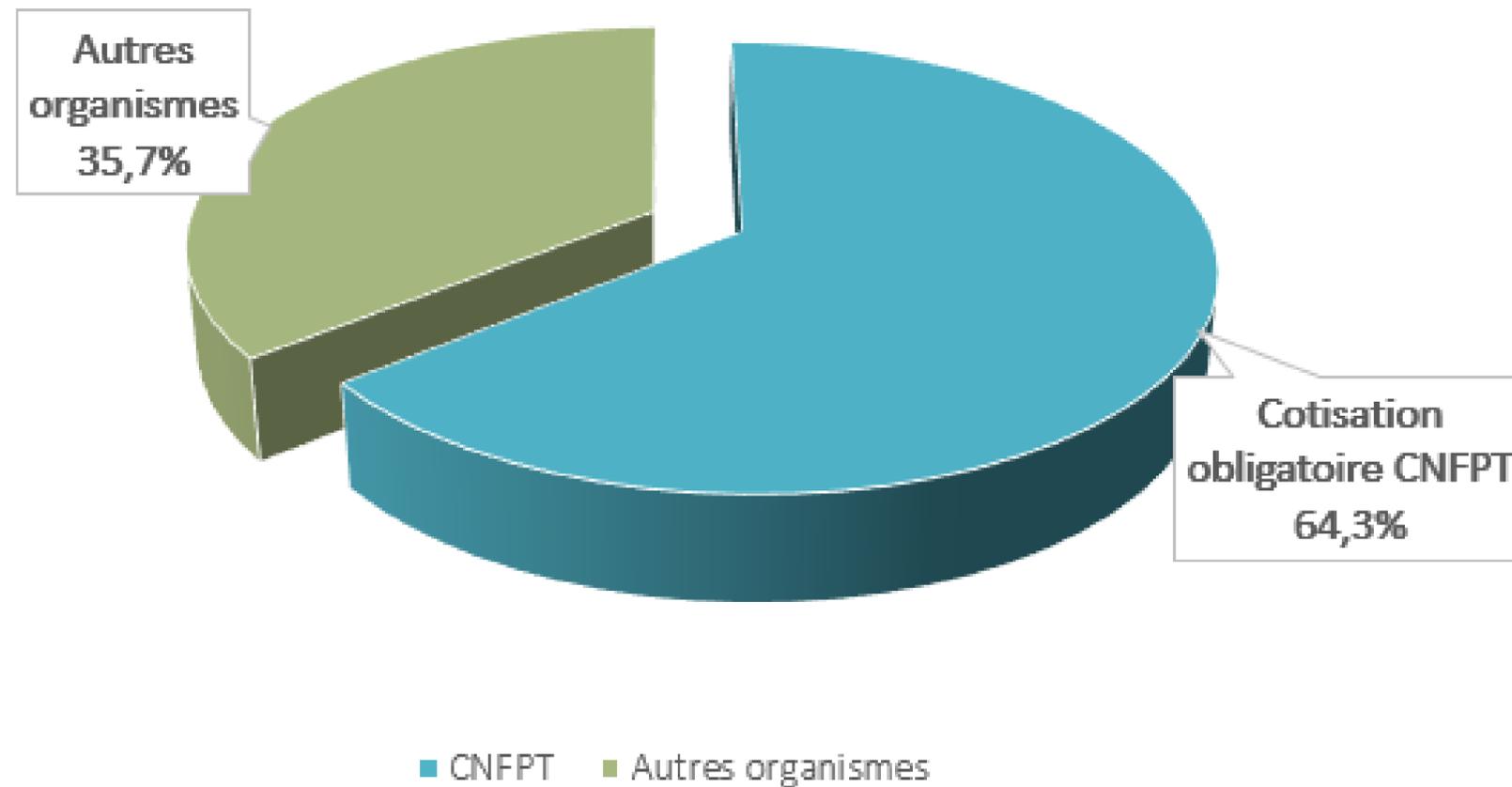


- Dépenses de Personnel = 49 % des dépenses de fonctionnement

- CA 2024 (Chapitre 012) = 20 270 568 €

4.3 Formation

Répartition des dépenses de formation

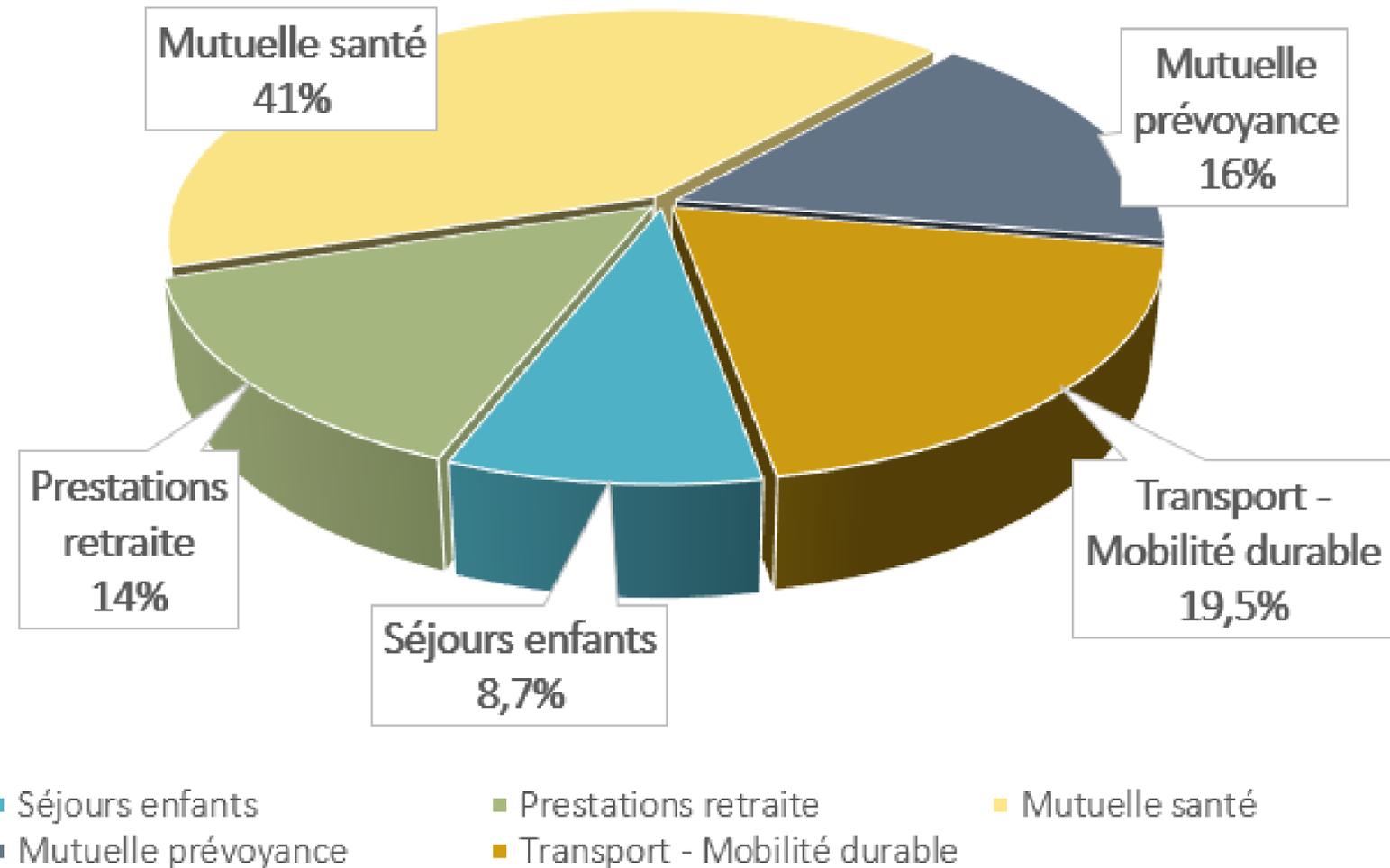


- En 2024, la Ville a consacré **64 700 €** pour la formation de ses agents, en complément de la cotisation obligatoire au CNFPT (1%) équivalant à **116 770 €**.

- Avec un budget global de **181 470 €**, la dépense moyenne annuelle de formation par agent est de **359 €**.

4.4 Action sociale

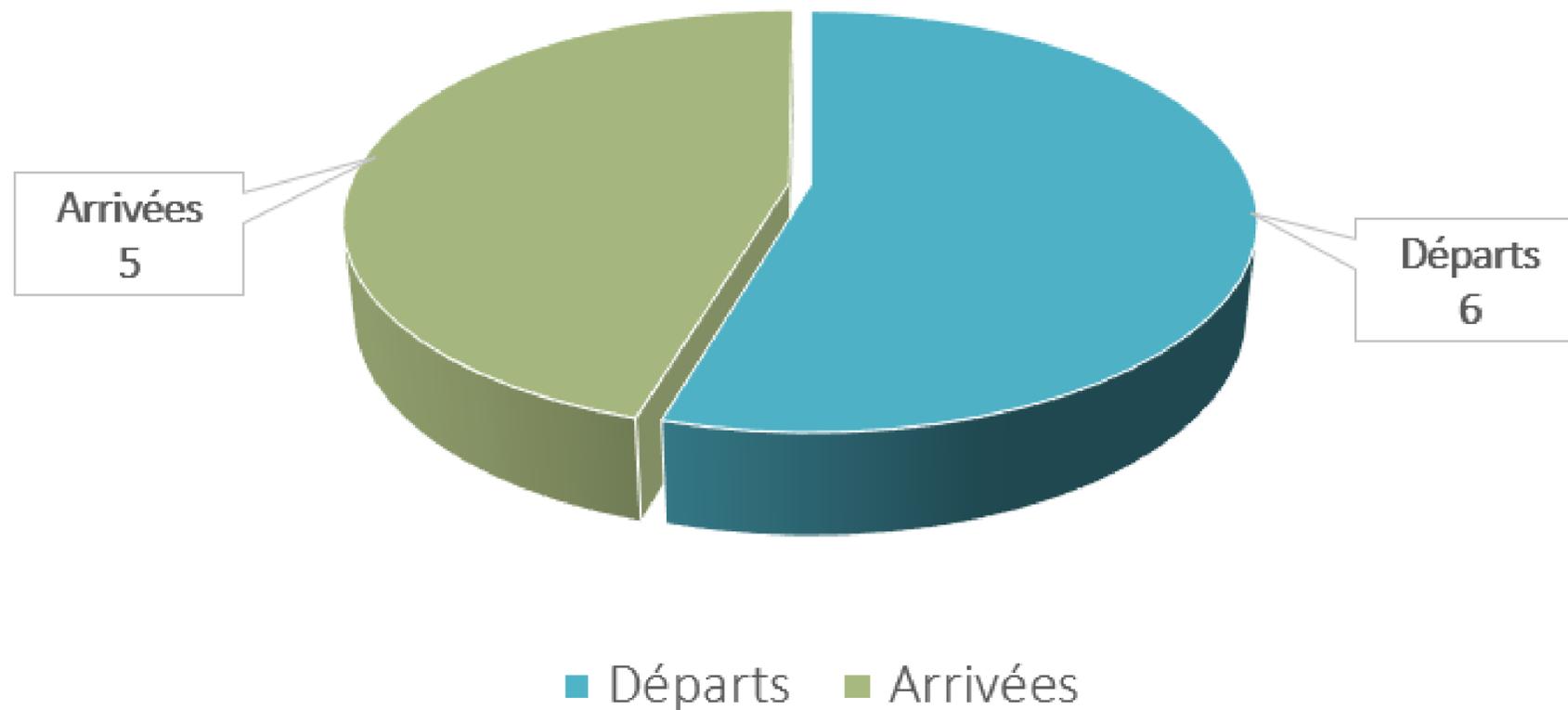
Répartition des dépenses d'action sociale



- Le montant des éléments servis aux agents en matière d'action sociale en 2024, soit **261 684 €**, représente **1,29 %** des dépenses de personnel.

4.5 Evolution des effectifs

Les entrées / sorties

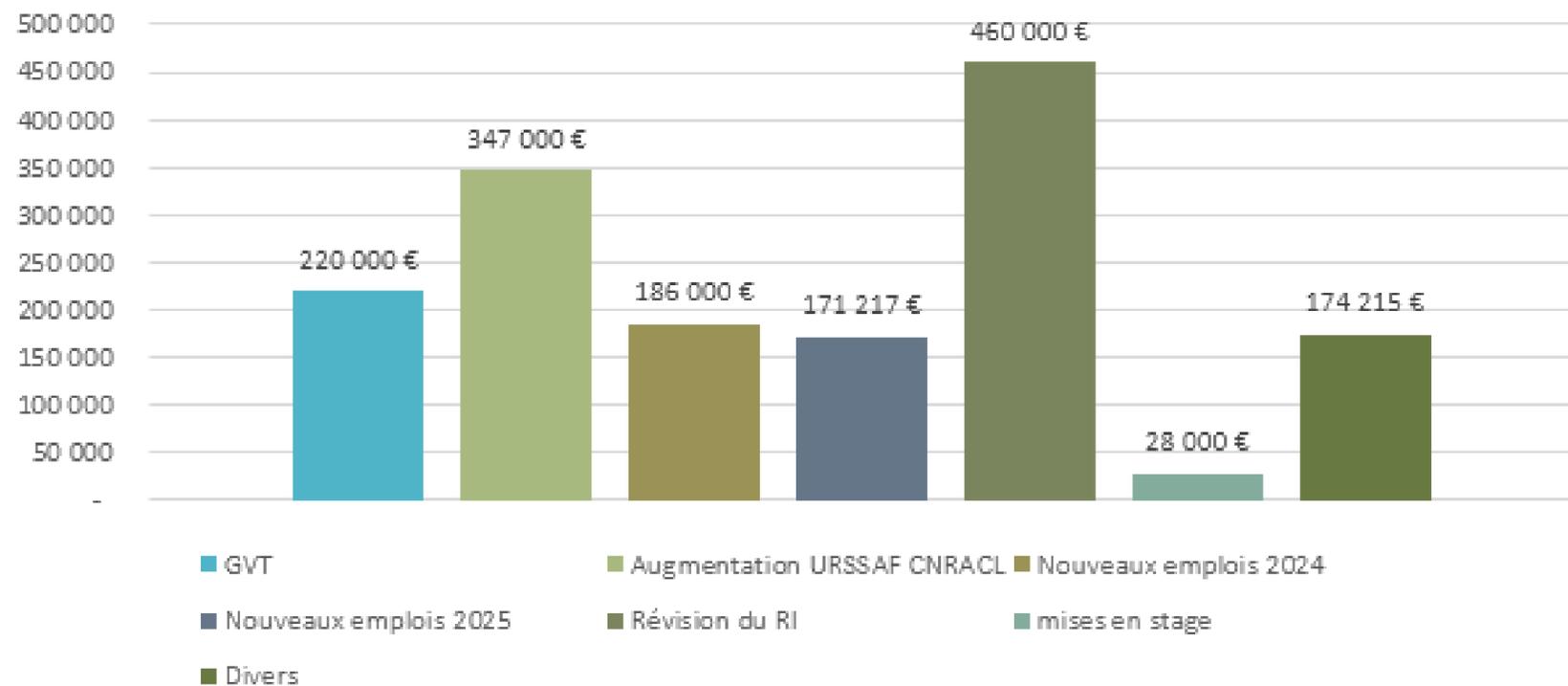


- Départs = 6 agents quitteront la collectivité en 2025 et ne seront pas remplacés (4 retraites pour invalidité + 1 retraite normale)

- Arrivées = 5 nouveaux postes seront créés en 2025 en raison de nouveaux besoins (ouverture de classes, 1 policier municipal, 1 responsable de la MMM)

4.6 Détail des écarts BP2025 / CA2024

Principaux facteurs d'évolution des dépenses en personnel en 2025



L'évolution prévue des dépenses de personnel pour 2025 s'élève à **1 586 432 €** soit une **augmentation de 7,83 %** par rapport au Compte Administratif 2024.

L'évolution des dépenses au Budget Primitif 2025 est essentiellement due :

- à la **revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)** d'une valeur de **460 000 €** soit **29 %**
- **La création de nouveaux emplois de 2024** (année pleine en 2025) et 2025 d'une valeur de **357 217 €**, soit **22,5 %** de l'augmentation
- **aux mesures imposées par l'Etat** (augmentation des cotisations CNRACL et de l'URSSAF) qui représentent **347 000 €**, soit **21,9 %** de l'augmentation du 012
- **au Glissement Vieillesse Travail (GVT)** (avancements d'échelon, grade, promotions internes, remplacements) estimé à **220 000 €** soit **13,9 %**
- Enfin, s'ajoute les **divers éléments** pour un budget de **202 215 € (12,7 %)** (augmentation du nombre de prise en charge des abonnements de transport, forfait mobilité et indemnité télétravail, minimisation des maladies avec plusieurs départs pour retraite pour invalidité, mises en stage...).

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Mairie de Bègles
77, rue Calixte Camelle
33130 Bègles

05 56 49 88 88
contact@mairie-begles.fr



mairie-begles.fr



MON VILLAGE URBAIN